

1999

DiGITIP

Direction générale
de l'Industrie,
des Technologies
de l'information
et des Postes

E d i t o r i a l



J'ai le plaisir de vous présenter la deuxième édition du rapport d'activité de la Direction Générale de l'Industrie, des Technologies de l'Information et des Postes (DiGITIP), dont les missions recouvrent à la fois des travaux de réglementation et de régulation, le soutien au développement technologique et une activité d'expertise industrielle et d'accompagnement des entreprises.

Revenons quelques instants sur la conjoncture de 1999 : la reprise économique mondiale et l'augmentation de la demande intérieure ont progressivement mis fin au ralentissement industriel induit par la crise asiatique. La reprise a concerné l'ensemble de l'industrie et l'emploi industriel s'est développé à nouveau en fin d'année, ce dont il faut se réjouir.

Cette année 1999 a été très riche pour la jeune DiGITIP. Je citerai quelques événements marquants : la poursuite par Christian Pierret des « Entretiens de l'Industrie » avec deux thèmes, l'industrie des télécommunications à l'heure des mobiles et de l'Internet le 17 juin et les services et la compétitivité industrielle le 23 novembre ; la conférence des États membres de l'Office Européen des Brevets qui s'est tenue à Paris les 24 et 25 juin 1999, la mise au point d'un nouvel outil permettant de suivre le développement de l'innovation en France et sa contribution à la croissance de l'économie, le « Tableau de bord de l'innovation », qui est actualisé tous les six mois.

Sur le plan international, l'année a été rythmée par les Conseils Européens des Ministres de l'Industrie ou des Télécommunications, le Congrès de l'UPU (Union Postale Universelle) en liaison avec La Poste, événement postal quinquennal, qui s'est tenu à Pékin du 23 août au 15 septembre 1999, et le travail préparatoi-

re de la réunion de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) à Seattle.

Dans le cadre de son action en faveur de la compétitivité industrielle et de l'innovation, la DiGITIP a participé activement avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie à la création de réseaux de recherche et d'innovation technologiques dans les domaines des micro-nanotechnologies, des technologies médicales, du génome, des piles à combustible et des technologies logicielles. Ces réseaux permettront dans des domaines de pointe une coopération plus étroite entre l'industrie et la recherche publique pour stimuler la recherche technologique et accélérer le développement de produits et services nouveaux.

Je serais incomplète si je n'évoquais pas le soutien aux projets de recherche et développement industriels, notamment au travers des appels à propositions lancés en 1999. Je citerai en particulier les appels à propositions « Performances », « Après Séquençages Génomiques », « UCIP » (Utilisation Collective d'Internet par les PME) et « PRIAMM » (Programme pour la Recherche et l'Innovation dans l'Audiovisuel et le Multimedia) ainsi que le soutien au programme ITEA d'EU-REKA dans le domaine du logiciel.

La DiGITIP est un des principaux acteurs du programme d'action gouvernemental pour la société de l'information. Elle a en particulier été au cœur de la concertation interministérielle sur l'adaptation du cadre juridique à la société de l'information et a animé la consultation publique sur le document d'orientation du gouvernement. Enfin, il ne faudrait pas oublier, alors même que les problèmes paraissent a posteriori résolus, les efforts menés pour préparer l'industrie au passage à l'an 2000.

Ce bilan d'activité vous donnera un aperçu fidèle, je l'espère, du travail et des efforts accomplis par l'ensemble du personnel de la DiGITIP que je tiens à remercier. Une année nouvelle s'ouvre à nous pour développer encore les actions d'expertise et de prospective, agir sur l'environnement des entreprises et favoriser l'acquisition par celles-ci d'avantages concurrentiels.

Jeanne Seyvet

S o m m a i r e

La DiGITIP	p. 7
Organigramme	p. 10
La conjoncture en 1999	p. 12
Développer les actions d'expertise et de prospective	P. 18
Agir sur l'environnement des entreprises	p. 30
Favoriser l'acquisition par les entreprises d'avantages concurrentiels	p. 46
La DiGITIP en chiffres	p. 60
Les publications de la DiGITIP	p. 64
Table des sigles	p. 70



La **DiGITIP**

La Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes (DiGITIP) a été créée en novembre 1998 au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Elle réunit des compétences qui dépendaient précédemment de la Direction générale des stratégies industrielles (DGSi) et de la Direction des postes et télécommunications (DPT).

Elle comprend six services complémentaires entre eux, dont trois (SIM, STSI, S3PT) couvrent des grands secteurs économiques, tandis que les trois autres (SEINE, SIQ, SESSI) ont une vocation transversale.

Le service des industries manufacturières

(SIM)

développe une analyse prospective sur les secteurs suivants : industrie automobile, ferroviaire, navale; sidérurgie et matériaux; équipements, machines et services industriels; chimie, pharmacie, biotechnologies; textile-habillement, cuir; équipement de la maison et produits de loisirs. Il conçoit et met en œuvre les actions de l'État, favorise le développement des techniques spécifiques et les retombées industrielles des actions de recherche et développement sur ces secteurs.

Le service des postes et des personnels des postes et télécommunications

(S3PT)

élabore et met en œuvre la réglementation des activités postales, développe une analyse prospective sur le secteur postal et exerce la tutelle sur La Poste. Il assure le suivi des activités sociales de La Poste et de France Télécom et prépare les dispositions statutaires et réglementaires applicables à leurs fonctionnaires.

Le service des technologies et de la société de l'information

(STSI)

se consacre aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), aux composants électroniques, à l'électronique professionnelle et à l'informatique, aux réseaux et au multimédia, à l'Internet et aux industries spatiales. Il élabore et met en œuvre la réglementation des activités de télécommunications, mène des analyses prospectives et favorise le développement des technologies et les actions de recherche et développement.

Le service des études et des statistiques industrielles

(SESSI)

élabore et publie les statistiques officielles et les études qui en découlent sur des domaines variés : production, emplois, investissements matériels et immatériels, relations extérieures, résultats financiers, liaisons inter-entreprises, innovation, environnement, consommation d'énergie, marchés publics, mondialisation.

Le service de l'innovation et de la qualité

(SIQ)

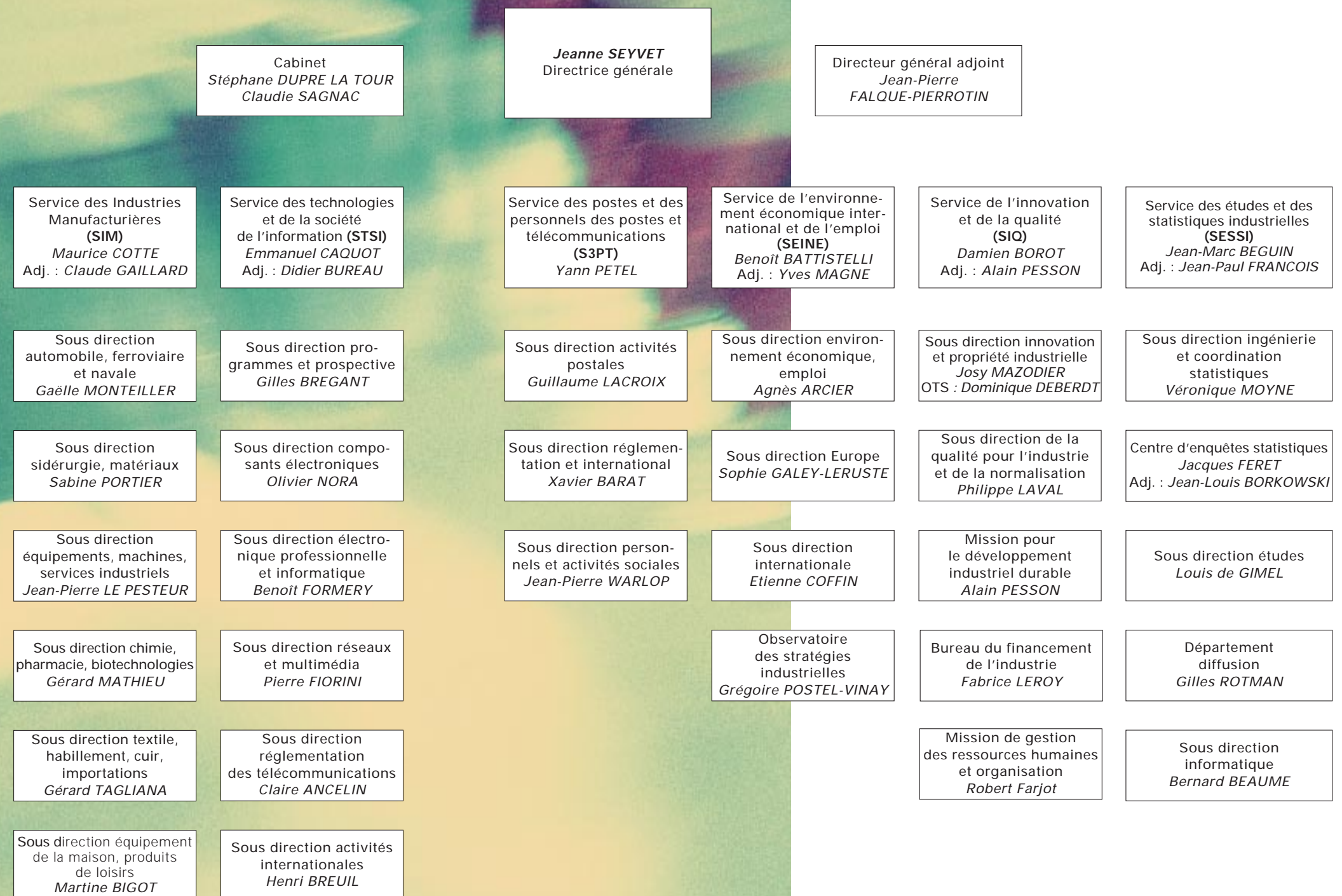
favorise le développement de la recherche industrielle et conduit les études prospectives sur l'évolution des technologies. Il assure la promotion de la qualité, de la normalisation, de la certification, des essais, de l'accréditation et de la propriété industrielle. Il coordonne l'action des services dans le domaine du développement durable.

Le service de l'environnement économique, international et de l'emploi

(SEINE)

propose les mesures, notamment dans les domaines financier et juridique, ainsi que les actions communautaires, européennes et internationales visant à accroître la compétitivité des entreprises, à développer l'emploi et les compétences dans l'industrie et à réaliser un accompagnement social des mutations industrielles.

Organigramme



La conjoncture en 1999

La reprise économique mondiale et la progression de la demande intérieure ont progressivement mis fin au ralentissement industriel induit par la crise « asiatique ».

Au niveau mondial, la crise s'est progressivement estompée

En Asie, le rebond a été très rapide en Corée et s'est progressivement élargi en 1999 aux autres pays émergents de la zone. Le Japon, malgré l'ampleur de la crise de son système bancaire et sa difficulté à relancer sa consommation, a aussi retrouvé une certaine croissance industrielle. La hausse de ses excédents commerciaux est cependant à double tranchant, car elle induit une remontée du yen.

En Amérique du Sud, dernière zone émergente touchée par la crise, le Brésil a renoué plus rapidement que prévu avec une certaine expansion, après la dévaluation du réal en début d'année.

L'Europe de l'Est a aussi retrouvé un certain dynamisme en fin d'année.

Mais la surprise est surtout venue des États-Unis où l'expansion, au lieu de ralentir comme prévu, a retrouvé un rythme de croissance très rapide aux 2^e

et 3^e trimestres. Malgré un chômage réduit, les salaires et les prix augmentent modérément, et la croissance de l'investissement a alimenté une hausse réelle de la productivité. La « Fed » a cherché à tempérer ce nouvel élan en relevant légèrement les taux d'intérêt, mais ceci sans excès, et le déséquilibre de la balance des paiements courants s'est encore aggravé dans un contexte où le dollar restait soutenu par la confiance des investisseurs.

La baisse des cours des matières premières s'est achevée au printemps, avec la reprise de la demande mondiale. Si cette remontée reste très limitée pour les produits agroalimentaires, les cours des métaux retrouvaient en fin d'année leur niveau antérieur à la crise. Pour le pétrole, la hausse a été amplifiée par les mesures de restriction prises par l'Opep en mars, et les cours du brut ont rebondi, passant de près de 10 \$ au creux de l'hiver 1999 à des pics dépassant les 25 \$ en fin d'année. Ce retournement a été amplifié en Europe par la hausse du dollar. Bien qu'entamant le pouvoir d'achat des ménages en Europe, ces hausses renforcent aussi la capacité financière et les importations de nombreux pays émergents, en particulier celles de biens d'équipement.

Dans ce contexte, l'Europe a renoué progressivement avec la croissance. Débarrassée des crises de change internes grâce à l'euro, elle a bénéficié

d'une politique monétaire expansive et de la reprise de la demande mondiale. Mais tous les pays n'en ont pas profité au même degré. La croissance a été très dynamique dans les pays de la façade atlantique, où l'Espagne et la France, progressivement rejointes par la Grande-Bretagne, n'ont connu qu'un

ralentissement limité cet hiver, suivi d'une vive reprise dès le printemps, alors que, plus à l'est, l'Allemagne souffrait d'une compétitivité entamée par des salaires trop élevés, et l'Italie subissait les contraintes d'un budget encore restrictif et de certaines tensions inflationnistes résiduelles.



Ainsi, la France est restée en 1999 dans le peloton de tête des pays européens

Profitant à plein d'une bonne compétitivité en Europe, en particulier dans le secteur automobile, et du dynamisme de notre voisin espagnol, nos exportations ont repris dès le printemps, et notre solde manufacturier retrouve cet été les sommets atteints deux ans plus tôt. Pour 1999, il frôlerait les 100 milliards de Francs (« Caf-Fab », agroalimentaire exclu, armements inclus).

La demande intérieure a été soutenue par l'investissement. En effet, pour l'ensemble des entreprises, la croissance de l'investissement s'accélère passant d'un rythme de 1,3 % en 1997 à environ 7 % en 1998 et en 1999 (cf. comptes trimestriels de la Nation).

Dans l'industrie, les chefs d'entreprise étaient pourtant inquiets au début de l'année, mais ils n'ont pas diminué leurs investissements cet hiver (cf. évolutions semestrielles de l'enquête de l'Insee sur les investissements). Pour 2000, ces tendances devraient se poursuivre, compte tenu de la hausse actuelle des taux d'utilisation des capacités de production et de l'apparition de certains goulots d'étranglement. En parallèle, les mouvements de déstockage fréquemment liés aux baisses de prix des matières premières seraient restés modérés pendant la cri-

se. A l'inverse, les industriels et commerçants semblent avoir été surpris par la vigueur de la reprise de la demande au printemps, et les stocks « produits » étaient devenus insuffisants cet été. En fin d'année, la reconstitution des stocks amplifie donc la croissance.

On notera aussi la forte poussée des investissements manufacturiers à l'étranger. Témoins du dynamisme de nos industriels, ces investissements sont, contrairement à l'opinion courante, les vecteurs de la croissance future de nos exportations.

A l'inverse des industriels, les ménages ont fait preuve d'une confiance inébranlable en 1999

Avec un chômage en diminution et des salaires plutôt dynamiques, la croissance du pouvoir d'achat s'est poursuivie.

Les ménages ont donc continué à investir. La reprise du marché immobilier, puis celle de la construction ont été les piliers de la croissance pendant le « trou d'air », et cette vigueur ne s'est pas démentie avec la reprise, le surcroît de mises en chantier liées à la fin de l'amendement « Périssol » s'ajoutant à la baisse de la TVA sur les travaux de rénovation.

De même, la consommation des ménages n'a pas fléchi en 1999. Les immatriculations d'automobiles ont crû à un rythme régulier proche de 10 %. L'investissement immobilier et la percée des nouvelles technologies ont soutenu les achats de biens durables (électroménager, meubles, informatique, téléphonie mobile, Internet...). Seul, les achats en habillement ont nettement ralenti, en particulier à la rentrée scolaire.

La reprise concerne l'ensemble de l'industrie

Face à cette bonne tenue de la demande, la croissance industrielle s'amplifie au printemps. L'indice de la production industrielle, après avoir stagné de l'été 1998 à la fin de l'hiver 1999, croît d'environ 5 % au cours des neuf mois suivants. Certes, les secteurs de l'automobile et des biens d'équipements sont restés les piliers de la croissance industrielle en 1999. Mais la reprise est surtout sensible dans le secteur des biens intermédiaires, dont le poids et le caractère précurseur de la croissance sont du meilleur augure pour la poursuite de l'expansion en 2000. Tous les secteurs sont ainsi concernés :

Le secteur de l'automobile rebondit une nouvelle fois (glissement indice de la production sur 4 trimestres : +10 %). Déjouant les prévisions plutôt

réservées du début de l'année 1999, la croissance des immatriculations s'est poursuivie en Europe, surtout au printemps. Derrière le marché espagnol qui augmente de +20 % en 1999, la France se place en 2^e position en 1999 (10 %), et la médiocrité des ventes en Allemagne, en Italie et en Grande Bretagne est heureusement compensée par l'explosion du marché dans plusieurs petits pays européens.

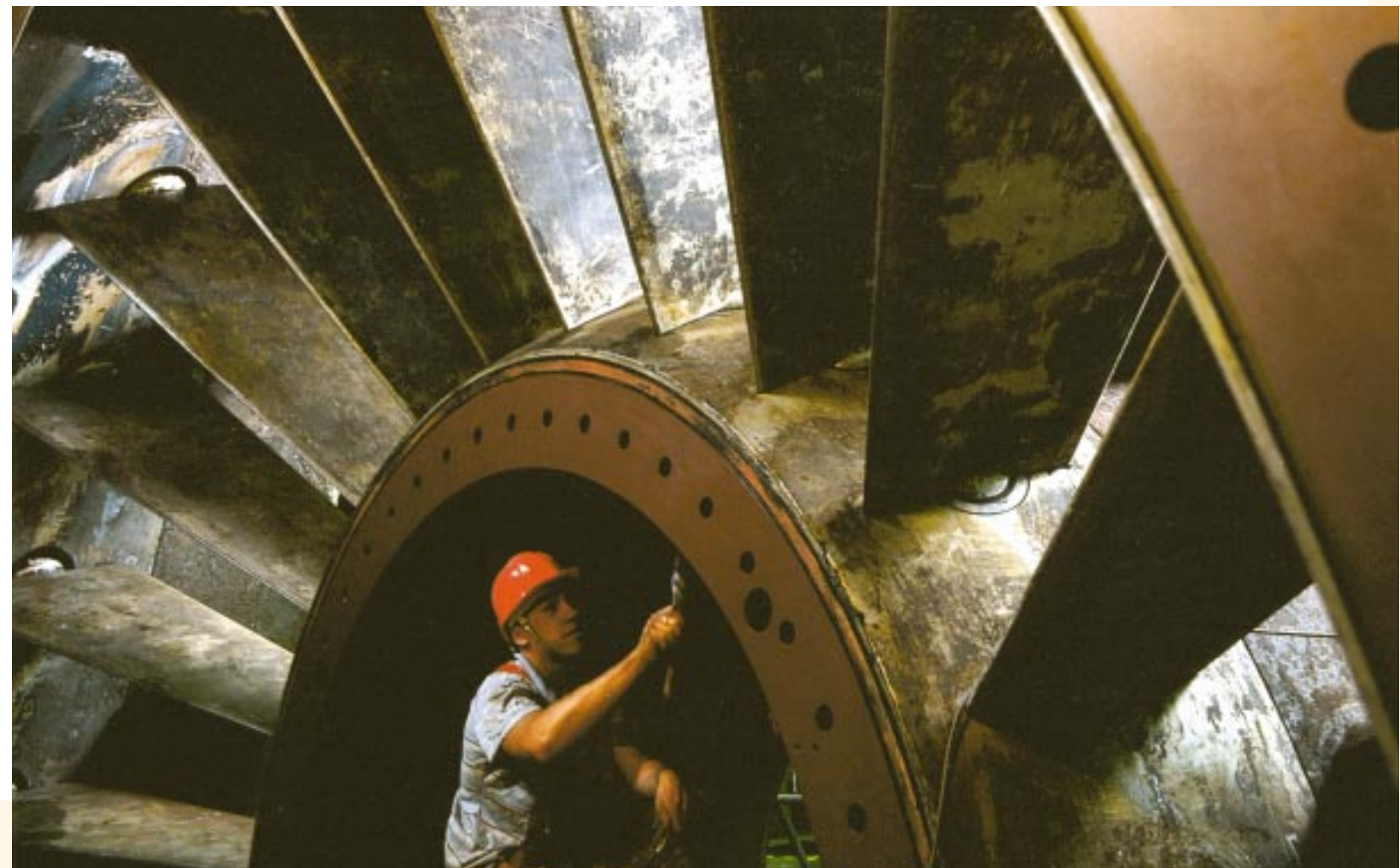
De plus, l'augmentation de nos parts de marché souligne la qualité des voitures françaises et le dynamisme de leurs constructeurs.

Cette poussée a dynamisé les équipementiers, dont le poids dans nos échanges extérieurs est supérieur à celui des véhicules finis. Notons aussi la reprise des achats de poids lourds, liée à la relance des transports routiers en France et en Europe.

Les industries de biens d'équipement professionnel ont poursuivi en 1999 une croissance initiée dès 1996 (indice de la production industrielle : +4 % sur un an).

L'industrie française face aux intempéries

Les effets des tempêtes des 26 et 27 décembre 1999 se feront sentir pendant des années sur certains secteurs de l'industrie française. Dès le lendemain de ces événements, les services de la DIGITIP, en liaison avec les autres ministères concernés, ont étudié les mesures propres à limiter leurs conséquences. Les dégâts subis par les forêts, en particulier, ont appelé des mesures d'urgence concernant l'exploitation des chablis, le transport et le stockage. La valorisation des bois abattus et des problèmes posés au secteur de la pâte à papier et de l'industrie des panneaux ont également été étudiés. D'autres secteurs industriels ont été affectés par les dégâts directement liés à la tempête ou consécutifs aux coupures d'électricité : la production de l'industrie verrière a ainsi été totalement interrompue pendant quelques jours. Quant aux réseaux de télécommunications, leur remise en état a bien entendu exigé une mobilisation immédiate.



Dans la mécanique, la reprise du marché mondial a redonné un coup de fouet à une activité légèrement touchée par le « trou d'air ». Dans la construction aéronautique civile, secteur où l'activité reste bien orientée, la baisse de l'euro a favorisé les prises de commandes.

De même, les industries électriques et électroniques ont bénéficié de la reprise de l'investissement industriel, mais aussi de la montée des achats des ménages en matériels informatiques ou en téléphonie mobile. En amont, le secteur des composants, dont les cycles d'activité sont très spécifiques, se retrouve en expansion au printemps, après un passage à vide en 1998.

Touchés par la crise en 1998, les industries des biens intermédiaires renouent avec la croissance en 1999 (IPI : +6 % sur un an).

Ainsi, dans la sidérurgie, l'effondrement du marché au cours de l'été 1998 a été suivi d'une forte remontée de la demande et des prix de l'acier au printemps 1999. En aval, les secteurs du travail des métaux ont cependant bien résisté au « trou d'air », grâce à la bonne tenue des livraisons dans l'automobile et le bâtiment. La croissance se poursuit dans la chimie, bien que freinée par la hausse des prix du pétrole. Les secteurs situés en aval, tels les pneumatiques ou la plasturgie, continuent de faire preuve d'un dynamisme élevé. La reprise est vive dans les matériaux de construction, dopés par la reprise du bâtiment et la bonne tenue des travaux publics.

Plus disparates, les industries des biens de consommation profitent aussi de la reprise (IPI : +5 % sur un an).

Les biens d'équipement du foyer en ont été les principaux bénéficiaires. Le rebond de l'électroménager, et dans une moindre mesure celui du meuble s'expliquent surtout par le regain de la construction et de la réhabilitation des logements. Pour certains produits, la faiblesse de l'euro et la fin de la crise en Asie ont aussi desserré la pression concurrentielle subie pendant la crise mondiale. La croissance de la pharmacie s'est poursuivie sans à-coups, et le secteur de l'édition a fait un bon score en 1999. Seuls, les secteurs de l'habillement et de la chaussure restent à la traîne en 1999.

L'emploi industriel se développe à nouveau en fin d'année après avoir marqué un palier au premier semestre 1999 suite au « trou d'air » de la fin 1998. Mais les créations ne sont notables que dans les biens d'équipement et l'automobile. Si l'apport des intérimaires semble se ralentir, les emplois induits par l'industrie dans les activités de services aux entreprises sont restés très dynamiques en 1999, surtout dans l'informatique où le « bogue de l'an 2000 » a accéléré le renouvellement des matériels et des logiciels.

En conclusion, la reprise industrielle est générale, fin 1999, et elle devrait se poursuivre en 2000, dans un contexte mondial bien orienté.

Tableau récapitulatif de l'industrie manufacturière non alimentaire en France

	1990	1995	1996	1997	1998	1999
Indice de la production manufacturière en glissement annuel (évol. 4^e trimestre en un an)	100	96,3 (-0,6 %/an)	95,8 1 %	100,7 8 %	106,1 2,5 %	109e 4,5 % e
Effectifs employés (en 1 000 en fin d'année) + intérim industrie (en équivalents temps complet)	3857	3373	3308	3286	3304	3304e
variations (en 1 000 y compris intérim)	nc	110 (-90/an)	130 -45	160 +8	195 +53	205e +10e

Chiffres clés des entreprises manufacturières (en milliards de Francs - source Sessi -EAE)

Nombre d'entreprises : 22 100 (de plus de 20 salariés, hors énergie et agroalimentaire)

	1990	1995	1996	1997	1998	(1998)
Chiffre d'affaires	2 873	3 070	3 094	3 312	3 528	(537 G€)
Valeur ajoutée	961	960	943	991	1 031	(157 G€)
Investissements corporels	154	114	123	120	129	(19,6 G€)
Résultat net comptable	nc	72	61	87	105	(16,0 G€)
Recherche et développement (DIRDE)	89	88	89	87	90	(13,7 G€)

Commerce extérieur (en milliards de F source Douanes)

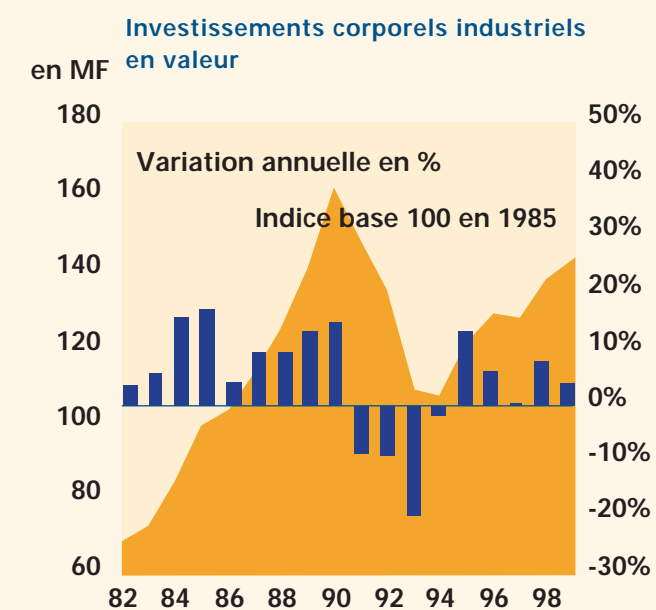
Biens manufacturés non alimentaires - y c. armements - (métropole + Dom)

	1990	1995	1996	1997	1998	1999	(1999)
Importations Caf	1 000e	1 130	1 120	1 274	1 419	1 455e	(221 G€)
Exportations Fab	950e	1 170	1 220	1 405	1 515	1 550e	(236 G€)
Solde Caf-Fab	-58e	40	100	131	94	95e	(15 G€)

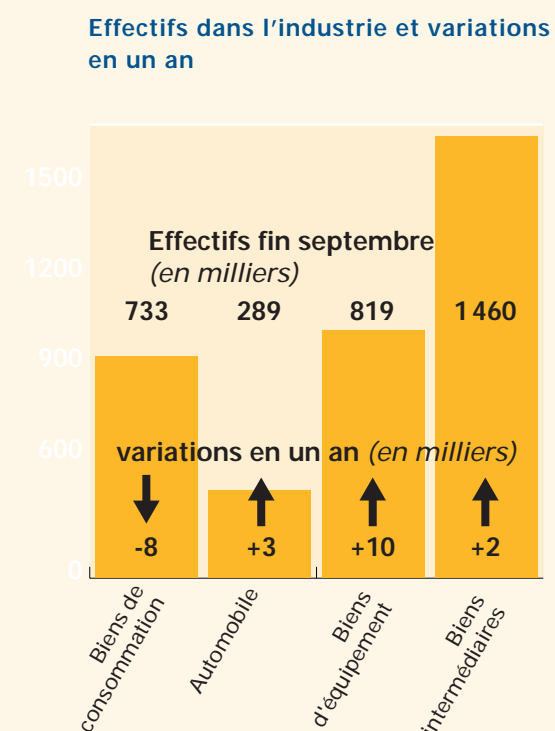
source : EAE (en 1998, la récupération a été ajoutée à l'enquête)

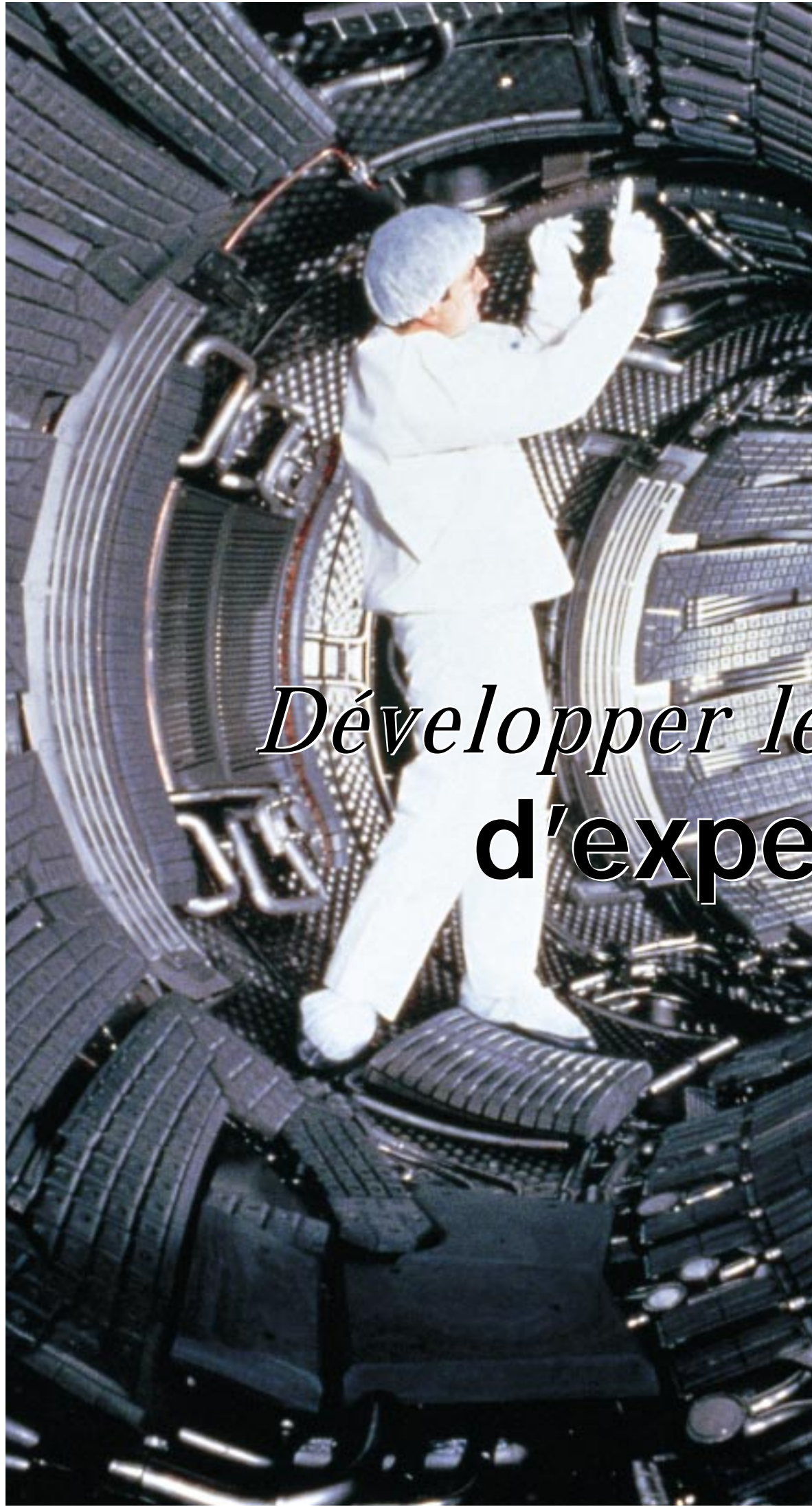
(e) = estimation Sessi (en décembre)

G€ = Giga euros



Source Sessi, INSEE





Développer les actions

d'expertise et de prospective

La DiGITIP s'est fixé trois orientations prioritaires pour 1999 :

- Développer les actions d'expertise et de prospective,
- Agir sur l'environnement des entreprises,
- Favoriser l'acquisition par les entreprises d'avantages concurrentiels.

Ce rapport retrace les actions menées pour satisfaire ces trois objectifs. Pour faciliter la lecture, elles ont été chacune détaillées selon les secteurs prioritairement visés : l'industrie manufacturière, les technologies et la société de l'information, les postes, ou encore l'innovation, la propriété industrielle, la normalisation et la qualité.

Grâce aux contacts permanents qu'ils entretiennent avec les acteurs de l'économie, les experts de la DiGITIP analysent la stratégie des secteurs de l'industrie et des services. Ils anticipent les évolutions des marchés et de la réglementation, établissent des statistiques sur l'industrie manufacturière. Les informations recueillies sont mises à la disposition du gouvernement, des entreprises et du public grâce à des rencontres et à différents supports (publications, CD-ROM, sites Internet...).

Industrie

Un portrait détaillé de l'industrie française

La DiGITIP est chargée de réaliser un important programme national d'**enquêtes statistiques** relatives à l'industrie française. Les données ainsi recueillies font l'objet d'une **diffusion** par différents moyens. En dehors des supports papier traditionnels, la DiGITIP a accentué en 1999 son utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Un volume croissant d'informations est disponible sur Internet. Deux vastes

compilations, Sessi entreprises et Sessi régions, sont désormais proposées dans une nouvelle version sur CD-Rom. Ces produits interactifs permettent à l'utilisateur de confectionner ses propres cartes ou tableaux. Une vaste étude prospective sur la consommation des ménages a été lancée en 1999.

Les données statistiques recueillies sont aussi exploitées directement par la DiGITIP pour des **études** générales ou spécialisées. Les 4 pages du Sessi couvrent ainsi de manière précise et succincte des thèmes aussi divers que « Le rôle des grands pays émergents dans l'industrie mondiale, 1995-2005 », « La carrosserie industrielle » ou « La sous-traitance dans l'industrie ». Vingt-quatre numéros du 4 pages ont été publiés en 1999. La liste des publications de la DiGITIP figure à la fin de ce rapport (voir Les publications de la DiGITIP), ou sur le site www.industrie.gouv.fr.

Un important **travail méthodologique** effectué en 1999 a permis d'alléger certaines enquêtes de branches en les actualisant, de préparer un nouveau dispositif d'enquête sur les consommations d'énergie, et le passage à l'Internet pour la collecte des enquêtes mensuelles de branche ; ce mode de recueil des informations sera proposé aux entreprises dès le début 2000. Des travaux préparatoires ont aussi été entrepris en vue de mettre en place un nouvel indice sur les commandes des entreprises industrielles et d'améliorer l'indice de la production industrielle et les statistiques sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Une connaissance de la réalité industrielle sur le terrain

Pour assurer son rôle d'expert, la DiGITIP se doit de bien connaître tant les grands secteurs industriels que les principales entreprises de ces secteurs. Elle a ainsi une vision globale de l'industrie française. Cette vision industrielle est enrichie par les **visites d'entreprises « médianes »**, permettant d'apprécier la réalité de l'industrie française. Environ 1 200 entreprises ou groupes de ce type, comptant de 200 à 5 000 salariés, ont été recensés pour l'ensemble de l'industrie manufacturière, et près d'un tiers d'entre eux ont été visités dans l'année. Ces visites ont permis entre autres de faire le point sur des questions actuelles comme l'impact grandissant des réglementations françaises et communautaires, les difficultés liées à la transmission d'entreprises, les problèmes de qualification des jeunes, la réduction du temps de travail, l'importance de la R et D ou l'ouverture à l'export.

L'emploi des jeunes dans l'industrie

Le nombre de jeunes de moins de 25 ans employés dans l'industrie française diminue, en particulier à cause de l'allongement des études. Il en résulte que la France est en Europe un des pays qui emploient la plus faible proportion de jeunes dans l'industrie. La situation est néanmoins très variable selon les branches : la politique de gestion de main-d'œuvre propre à chaque activité explique plus significativement la dispersion de la part des jeunes par activité que l'historique des variations d'emplois. Les besoins de l'industrie en recrutement de jeunes restent importants et sont croissants. Aujourd'hui, l'industrie offre aux jeunes des emplois en moyenne plus qualifiés que dans les autres secteurs, mais aussi mieux rémunérés. La contribution de l'industrie à la formation en alternance est cependant relativement faible. Telles sont les conclusions d'une étude de la DiGITIP, qui a donné lieu à la publication d'un 4 pages du SESSI.

Connaître la géographie industrielle française

Une nouvelle édition mise à jour de L'industrie dans les régions a été publiée en 1999. Ce vaste panorama de l'industrie française établi par la DiGITIP met en évidence de profondes transformations de la géographie industrielle de la France au cours de ces dernières années. Il confirme ainsi le relatif tassement de l'île de France, le nouveau départ du Nord et de la Lorraine ou encore la percée des industries de pointe dans des régions de plus faible tradition industrielle.



Des études approfondies pour évaluer les grands enjeux industriels

Comme chaque année, la DiGITIP a réalisé en 1999 plusieurs études approfondies destinées à alimenter la réflexion des acteurs publics et privés. On trouve-

ra en rubrique « publications » la liste des études publiées au cours de l'année.

Parmi les travaux en cours, l'étude Technologies clés vise à répondre à trois questions essentielles :

- Quelles sont les technologies importantes pour l'industrie nationale à l'horizon 2005 ?
- Quelle est la position française sur ces technologies ?
- Quelles doivent être, en conséquence, les priorités technologiques ?

Elle fait suite à une précédente étude publiée en 1995 et doit aider les PMI - qui n'ont pas les moyens d'acquérir une vision globale de la R et D - à définir les technologies existantes ou émergentes qu'il leur faudra maîtriser à moyen terme. Dans le cadre de cette étude, qui sera publiée en 2000, la DiGITIP a réuni des groupes d'experts issus de l'industrie et de la recherche afin de définir un consensus dans chaque domaine. Huit groupes de travail ont ainsi été constitués : technologie du vivant-santé-agro-alimentaire, technologies de l'information et de la communication, matériaux-chimie, environnement-énergie, construction-infrastructure-habitat, transport-aéronautique-espace, biens et services de consommation, technologies et méthodes de conception, de production et de gestion. Pour accroître le nombre d'experts impliqués, un forum de discussion sur l'Internet a été créé (www.techno-cles2005.com) ; toutes les entreprises peuvent ainsi réagir aux travaux des groupes de travail et apporter leur pierre à l'édifice. Une démarche de régionalisation des travaux dans le cadre des contrats de plan a en outre été expérimentée.

Les questions d'environnement ont tenu une grande place dans les travaux de la DiGITIP en 1999. Outre Les investissements et dépenses courantes anti-pollution - deux tomes de chiffres-clés références -, Les équipementiers dans le domaine de la lutte contre la pollution, étude présentée à l'occasion du salon Pollutec, fait le point sur un secteur qui compte près de 800 entreprises et 16 000 salariés réalisant un chiffre d'affaires de 15,5 milliards de francs de fourniture de biens d'équipement.

De nombreux autres thèmes ont été couverts en 1999, avec des études sur les technologies de rupture dans la mécanique, les pratiques d'externalisa-

tion dans l'industrie, le déficit de qualification dans la mécanique et la plâtrerie, les facteurs et indicateurs de compétitivité dans les services, les achats hospitaliers, les biotechnologies, etc.

Ces travaux mettent fréquemment en évidence des démarches accessibles aux PME que celles-ci n'auraient pas nécessairement détectées, faute d'une vision globale du marché. Ainsi, en 1999, une étude sur l'automédication a montré que les médicaments non prescrits par un médecin pouvaient être une voie pour les laboratoires pharmaceutiques médians face à la compétition internationale dans le domaine de l'innovation. Une autre a mis en évidence les voies de diversification ouvertes aux équipementiers traditionnels dans le domaine de la lutte contre la pollution.

Un rôle médiateur

Ses compétences d'expert et ses contacts permanents avec les entreprises font de la DiGITIP l'interlocuteur naturel des milieux économiques. Elle exerce ainsi une mission importante au sein de la **Commission permanente de concertation pour l'industrie** (CPCI), dont elle assure le secrétariat général et la fonction de rapporteur dans cinq sections sur six (la sixième, consacrée à la sous-traitance, étant confiée à la DARPMI). Elle partage cette fonction avec Rexécode au sein de la section « Diagnostics et prospective », qui fixe les thèmes d'études figurant dans le rapport. En 1999, ont été lancées des études portant notamment sur les investissements étrangers en France et sur l'impact comparé des technologies de l'information sur la compétitivité des entreprises en France et aux États-Unis, qui seront disponibles en 2000. Comme chaque année, la DiGITIP a assuré la rédaction et la parution en septembre 1999 du rapport de la CPCI, L'état de l'industrie française. Celui-ci analyse en détail les forces et faiblesses de l'industrie française et comprend trois études portant sur les thèmes de l'innovation technologique, des filiales étrangères en France et du financement des entreprises.

La DiGITIP cherche systématiquement à **associer à ses travaux les acteurs des secteurs concernés** (fédérations professionnelles, centres techniques, etc.). Les sujets abordés en 1999 ont notamment été les 35 heures, les charges sociales, les relations industrie-distribution, les programmes d'action bilatérale en Europe, l'élargissement de la Communauté aux pays d'Europe centrale et orientale, les mesures antidumping, etc. Différents groupes ad hoc ont aussi été créés à son initiative (table ronde dans le textile-habillement, groupe de veille informative sur les relations industrie-distribution...). Elle a participé à de nombreux colloques (Nanotechnologies et industrie, Colloque annuel de l'Institut de promotion et d'études de l'ameublement...) et a présenté les résultats de ses études lors de grandes manifestations professionnelles (Pollutec, Equip'auto, Salon de la carrosserie industrielle, Europlast, Midest, etc.).

Les éco-activités : une place significative dans l'économie

On connaît beaucoup mieux désormais ce que font les entreprises dans le domaine de l'environnement. L'étude Les « éco-activités » de l'industrie et des services, réalisée par la DiGITIP en liaison avec l'INSEE, révèle que ces activités ont représenté en 1997 un chiffre d'affaires global de 63 milliards de francs, réparti entre les métiers de la collecte et de la gestion des déchets et eaux usées (39 %), la récupération-recyclage (29 %), la fabrication (27 %) et les études (5 %).

Environ 1 800 entreprises et près de 70 000 salariés directement affectés à ces éco-activités, dont 1 200 chercheurs, s'y consacrent. Les résultats de cette étude ont fait l'objet d'un 4 Pages du Sessi en septembre 1999.

Les Français ont une bonne opinion de leur industrie

La DiGITIP a réalisé en 1999 deux études sur l'image de l'industrie et de la qualité de ses produits auprès des Français. Cette image est bonne : 62 % d'opinions favorables. Les personnes interrogées mettent en avant le caractère technologique et dynamique de l'industrie. Elles s'attendent aussi à une progression de l'emploi industriel dans les prochaines années et (malgré des réserves sur les conditions de travail, la rémunération et la stabilité de l'emploi) conseilleraient massivement à un jeune d'accepter un emploi dans l'industrie. Le secteur de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications est cité comme le plus porteur.

La qualité des produits manufacturés français est également jugée bonne, révèle une seconde étude ; on apprécie leur solidité, leur prix et leur adaptation aux besoins. Un quart des consommateurs considèrent que l'étiquetage des produits est perfectible. Les labels « CE » et « NF » sont connus, mais leur signification réelle n'est pas totalement comprise.



Technologies et société de l'information



Dans le domaine des télécommunications, le domaine de compétence de la DiGITIP couvre non seulement les secteurs des services aux particuliers et à l'industrie mais aussi l'ensemble des Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et plus largement ce qu'il est convenu d'appeler la « société de l'information ». La DiGITIP a pour mission de faciliter l'entrée de la France dans cette société. L'analyse des acteurs et des regroupements en matière de télécommunications ou les problèmes liés au commerce électronique, la mise en place d'une consultation sur la télévision numérique de terre ou l'élaboration et l'adaptation du cadre réglementaire de la société de l'information s'inscrivent par exemple dans cette mission.

Des contacts directs avec les entreprises et les associations

Dans le cadre de sa mission d'expert, la DiGITIP a poursuivi son programme de relations avec les entreprises médianes relevant des télécommunications et de la société de l'information. Plus de quarante fiches sectorielles ont par ailleurs été rédigées. La Direction générale a aussi analysé la stratégie des différents opérateurs de télécommunications, tenu près d'une quarantaine de réunions avec les syndicats professionnels et tissé des liens avec les associations relevant du secteur de l'Internet.

Des études pour prévoir les conséquences des NTIC

La DiGITIP a réalisé en 1999 plusieurs études consacrées à la société de l'information. Outre l'ouvrage Technologies et société de l'information, publié au mois de mars, une importante étude a cherché à analyser l'effet des NTIC sur l'emploi. Une grande enquête statistique thématique sur la pénétration des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises a été lancée à l'automne ; ses résultats seront disponibles en 2000.

Le 4 pages « Les TIC et la croissance » a mis en évidence les enseignements d'une simulation sur les effets d'une utilisation accrue des NTIC pour des secteurs a priori peu concernés par elles. Il s'agit d'abord de certains secteurs très concurrentiels dans les branches productrices de biens intermédiaires (chimie, sidérurgie) et les industries de main-d'œuvre (textile habillement, mécanique, transport), auxquelles elles permettent des gains de producti-

tivité. Ainsi, dans l'hypothèse où les NTIC généreraient en moyenne une croissance supplémentaire de 10 % tous secteurs économiques confondus, les secteurs de la chimie et de la sidérurgie bénéficieraient d'un surcroît de croissance de 15 à 17 %. Bénéficient aussi des NTIC les secteurs qui peuvent le mieux concevoir de nouveaux produits grâce à elles, en particulier l'aéronautique, l'équipement ménager ou encore la réparation automobile.



L'industrie française au 4e rang mondial des technologies de l'information et de la communication

Rédigé par la DiGITIP en collaboration avec l'INSEE et le SJTI, et préfacé par Christian Pierret, Secrétaire d'État à l'Industrie, Technologies et société de l'information dresse un état des lieux statistique de la France dans la société de l'information. Cet ouvrage décrit les marchés, les utilisations nouvelles et les acteurs émergents. Il constitue une base de référence pour évaluer l'impact de ces nouvelles technologies.

Il couvre l'ensemble des produits des technologies de l'information et de la communication, c'est-à-dire un champ qui s'étend de l'informatique aux télécommunications et aux médias de l'audiovisuel et de l'édition. Ces nouveaux produits et services représentaient un marché d'environ 560 milliards de francs en 1996 (soit près de 5 % du PIB). Ils seront l'un des pôles de la croissance dans les prochaines années. Le développement rapide de ces nouveaux marchés est manifeste dans tous les grands pays industrialisés. En France, le téléphone mobile et l'Internet, sont les deux moteurs de cette croissance ; l'année 1999 aura été celle du décollage du commerce électronique sur l'Internet. L'industrie française des technologies de l'information et de la communication occupe le quatrième rang mondial. Le secteur des services est encore plus dynamique, que ce soit dans le domaine des télécommunications, des services informatiques ou des médias. Aujourd'hui, près de 800 000 personnes ont un emploi dans ces activités, avec une forte proportion de postes très qualifiés (32 % de cadres). Leur productivité, révèle enfin cette étude, est largement supérieure à la moyenne de l'économie.

Après le rapport Lorentz sur le commerce électronique, dont les résultats ont été présentés au cours du colloque « La nouvelle donne du commerce électronique », le 4 février 1999, la DiGITIP a été chargée d'assurer le secrétariat général de la mission Lorentz, qui poursuit ses travaux. Elle a par ailleurs apporté son concours à l'étude Internet et PME mirage ou opportunité? Pour un plan d'action - Contribution à l'analyse de l'économie de l'Internet; cette étude est disponible en ligne à l'adresse <http://www.cgm.org/rapports/internetetpme.html>.

tion, et de l'accélération du progrès technologique.

Outre sa participation à de nombreux colloques, en particulier sur les télécommunications et les collectivités locales, la DiGITIP a apporté son soutien à l'organisation d'une série de rencontres des responsables publics avec des acteurs des industries culturelles, pour aborder les grandes problématiques de l'irruption du numérique et du phénomène de convergence dans l'économie de ces industries.

Un point de rencontre pour les acteurs de la société de l'information

La DiGITIP s'attache à faciliter le dialogue entre les nombreux acteurs de la société de l'information en organisant de nombreux types de rencontres.

La DiGITIP a ainsi créé les Débats IDEE Télécom, dont les rencontres trimestrielles permettent aux acteurs du secteur (opérateurs, industriels, investisseurs...) de débattre sur des questions d'actualité comme la valorisation du spectre des fréquences ou l'Internet et les politiques publiques. Leurs comptes rendus sont disponibles sur le site web www.telecom.gouv.fr/francais/activ/telecom/central.htm. Elle a aussi tenu en 1999 un séminaire de prospective sur les déterminants de la réglementation des télécommunications à l'horizon 2010.

Des **Entretiens de l'industrie** ont également été consacrés en 1999 à l'industrie des télécommunications. Ainsi, le 17 juin 1999 le point a été fait sur les industries de télécommunications à l'heure des mobiles et de l'Internet, en les abordant sous l'angle industriel, peu souvent traité. Il a mis en évidence la considérable évolution du marché de ces industries (qui, en 1998, ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 65 milliards de francs et occupaient 55 000 salariés dont 4 000 chercheurs), sous l'effet de la croissance exponentielle des télécommunications mobiles et de l'Internet, de la déréglementation et de la mondialisa-

Postes

La DiGITIP a engagé un effort d'acquisition de connaissance et de veille économique en direction des secteurs de la messagerie/logistique, du routage et du marketing direct; en effet, tous ces marchés connaissent des mutations accélérées ayant un fort retentissement sur La Poste. Elle s'attache éga-

lement, par un contact étroit et permanent avec les professionnels de la presse, à obtenir la meilleure vue prospective des évolutions envisagées par les éditeurs. Cela doit lui permettre de préparer des décisions réglementaires et tarifaires correspondant à l'évolution des marchés.



Innovation, propriété industrielle, normalisation et qualité

Création du Tableau de bord de l'innovation

Les données statistiques sur l'innovation étaient généralement publiées avec plusieurs années de décalage. Partant de ce constat, la DiGITIP a mis au point un nouvel outil important, le Tableau de bord de l'innovation. Réactualisé tous les six mois, il fournira des chiffres récents qui permettront de suivre le développement de l'innovation en France et sa contribution à la croissance de l'économie. Réalisé par la DiGITIP en collaboration avec l'INSEE et d'autres organismes publics, il contient des indicateurs significatifs de l'innovation technologique présentés en quatre rubriques (nouveaux capitaux, nouveaux entrepreneurs et nouveaux emplois, nouvelles technologies, nouveaux usages), ainsi qu'un indicateur d'ensemble.

Ce Tableau a été présenté pour la première fois le 15 avril 1999 et a été actualisé le 12 octobre 1999. Il a mis en évidence des résultats positifs : les indices de chiffre d'affaires révèlent des taux de croissance (en valeur) pour le second semestre 1998 allant jusqu'à 35 % pour les équipements d'émissions et de transmissions hertziennes. Cette croissance s'accompagne d'une forte mobilisation de nouveaux capitaux : en deux ans, les fonds levés sur le Nouveau Marché sont passés de 76 à 290 millions d'euros et le nombre d'entreprises cotées s'élevait à 75 à la fin 1998. Le rythme des créations d'entreprises est

ainsi passé de 3,2 % au second semestre 1997 à 8,9 % au second semestre 1998. Quant au nombre d'internautes, il a connu depuis 1997 une progression fulgurante avec des taux de croissance annuels supérieurs à 100 %. La seconde édition du Tableau, du 12 octobre 1999, montre que les nouvelles technologies assurent désormais 20 % de la croissance française.

Essais et la Normalisation (AQCEN), la DiGITIP soutient les actions collectives de veille normative, notamment celles qui sont destinées aux petites et moyennes entreprises, pour lesquelles l'accès à l'information normative est difficile et coûteuse. Dans la plupart des cas, il s'agit de projets dans lesquels l'Afnor, ainsi que les fédérations professionnelles, sont moteurs.

Une qualité digne du 4^e exportateur mondial

Les clients attachent une importance croissante à la qualité. La France, 4^e exportateur mondial, doit tout faire pour montrer que celle de ses produits et services est à la hauteur de sa technologie et de ses capacités d'innovation.

En 1999, la DiGITIP a engagé une étude destinée à évaluer l'impact des mesures prises par les pouvoirs publics, mesurer les résultats actuels des démarches qualité dans l'industrie et les services et définir les éléments qui permettront de donner une nouvelle dynamique à la promotion de la qualité, en lien avec l'innovation, l'environnement et la sécurité. Cette étude devrait aboutir au premier semestre 2000.

Normalisation : pour les PME aussi

Dans le cadre de l'appel à projets Accès à la Qualité, la Certification, les

Les indicateurs du Tableau de bord de l'innovation

Indicateurs clés

- Chiffre d'affaires des secteurs technologiquement innovants
- Fonds levés sur le Nouveau Marché
- Créations d'entreprises dans les secteurs technologiquement innovants
- Nombre de brevets déposés par des personnes françaises en Europe
- Nombre d'internautes en France

Nouveaux capitaux

- Fonds levés sur le Nouveau Marché
- Montant des fonds investis dans le capital-risque
- Montant des fonds levés dans le capital-investissement
- Collecte de fonds dans le cadre des contrats d'assurance-vie investis principalement en actions
- Nombre de fonds communs de placement à risque

Nouveaux entrepreneurs et nouveaux emplois

- Création d'entreprises dans les secteurs liés aux TIC et dans les secteurs technologiquement innovants
- Nombre d'entreprises cotées sur le Nouveau Marché
- Nombre d'opérateurs de fonds d'amorçage
- Nombre d'opérateurs de fonds de capital-risque
- Effectif salarié dans les secteurs liés aux TIC et les secteurs technologiquement innovants

Nouvelles technologies

- Dépôts de brevets par des personnes françaises
- Dépôts de brevets en France par domaines technologiques
- Chiffre d'affaires des secteurs technologiquement innovants

Nouveaux usages

- Nombre d'internautes
- Nombre d'ordinateurs hôtes en France
- Nombre d'ordinateurs hôtes dans le reste du monde
- Abonnements de téléphonie mobile
- Vente de micro-ordinateurs
- Équipement des ménages en ordinateurs





Agir sur l'environnement des entreprises

Acteur public, la DiGITIP agit sur l'environnement des entreprises des secteurs de l'industrie manufacturière et des services associés, des technologies de l'information et des postes ; elle prend part à la conduite de la politique publique et à l'élaboration des textes réglementaires, et mène des actions d'entraînement et de régulation du secteur.

Industrie

Conseil Industrie : des décisions communautaires

La DiGITIP prépare les travaux du **Conseil européen des Ministres de l'industrie**. Elle a ainsi pris une part très active aux négociations qui ont abouti à trois décisions importantes des Conseils du 28 avril et du 9 novembre 1999 :

- la mise en place d'un fonds européen de recherche en faveur des secteurs acier et charbon après l'expiration du traité CECA en 2002 ;
- la réforme des règles communautaires applicables aux relations contractuelles

des fabricants avec leurs distributeurs afin de limiter la procédure d'autorisation préalable des accords aux seuls cas des producteurs les plus puissants sur le marché ;

- le lancement d'actions communautaires dans les enceintes multilatérales pour lutter contre la concurrence déloyale des chantiers navals coréens.

Action internationale

Dans son action internationale, la DiGITIP s'attache à la spécificité industrielle des échanges internationaux, par exemple en ce qui concerne les investissements en

France et à l'étranger, la recherche d'alliances et de partenariats, le renforcement de la coopération industrielle, scientifique ou technologique.

Cette action a pour priorité les grands partenaires industriels de l'industrie française, mais aussi les pays émergents qui jouent ou joueront un rôle majeur dans les échanges internationaux. Un dialogue bilatéral nourri a été poursuivi en 1999 avec les pays européens et les principaux pays asiatiques (Japon, Chine, Corée du Sud, Taiwan...), mais aussi avec de nombreux pays du pourtour méditerranéen, d'Europe centrale et des Amériques (Canada, Québec, Brésil...).

Parmi les thèmes porteurs pour le développement international de l'industrie française, deux tendances majeures se distinguent aujourd'hui : les investissements à l'étranger (comme en Chine ou au Japon) et le renforcement de la coopération technologique (comme le montrent les actions avec les États européens ou le Québec...).

Assurer l'attractivité du territoire français

Aux côtés d'autres organismes publics, la DiGITIP doit contribuer à rendre le territoire français attractif pour les entreprises. Elle a ainsi participé en 1999 à des réflexions interministérielles sur une refonte du dispositif public en matière d'investissement international, qui viserait à optimiser les moyens mis en œuvre par l'État et les collectivités locales.

Elle a conduit en liaison avec la Direction du Trésor une analyse à partir de témoignages concrets d'entreprises sur les perspectives ouvertes en matière de stratégies d'investissement par l'établissement de la zone euro.

Aspects réglementaires du marché intérieur

Les activités de la DiGITIP dans le domaine réglementaire ont trait pour l'essentiel à l'évolution de la **réglementation européenne**, soit pour son élaboration, soit pour sa transposition en droit français. Face au souci croissant de protection de la santé du travailleur ou du consommateur et de préservation de l'environnement, la DiGITIP veille à ce que l'évaluation préalable des risques, et si possible l'analyse socio-économique, permettent de prendre chaque fois que nécessaire, et parfois à titre de précaution, les mesures les plus appropriées. C'est ainsi qu'elle a contribué à la préparation en 1999 de textes européens relatifs aux substances chimiques (phtalates, biocides, nickel, cosmétiques, certains colorants textiles et détergents notamment), aux organismes génétiquement modifiés, aux véhicules hors d'usage, aux produits électriques et électroniques en fin de vie, aux explosifs, etc. En outre, la DiGITIP participe à la réflexion et aux débats relatifs à la révision des bases de la réglementation européenne, ce qui est actuellement le cas en particulier pour les produits chimiques.



À ces travaux s'ajoutent la préparation et le suivi d'application des **textes nationaux**, en liaison avec les ministères chefs de file, comme, en 1999, des décrets relatifs à la sécurité de certains articles de literie, à l'inflammabilité des meubles rembourrés ou à la collecte et au traitement des piles et accumulateurs.

La DiGITIP assure en particulier une animation interministérielle dans le domaine des directives d'**harmonisation technique selon la « nouvelle approche »**. Elle a ainsi participé à l'élaboration d'un guide ad hoc dans le cadre du groupe des Hauts fonctionnaires de la normalisation. Par ailleurs, la DiGITIP veille directement à l'application des directives « nouvelle approche » dans les domaines des jouets, de la compatibilité électromagnétique, de la basse tension, des équipements de protection individuelle sports et loisirs ou des produits de la construction.

Les exigences réglementaires générales fixées par les directives communautaires sont précisées dans des normes européennes, dites harmonisées. Ces normes restent en nombre insuffisant (au 31 décembre 1999, sur les 3 000 normes harmonisées nécessaires pour l'application des directives « nouvelle approche », les références de 600 environ ont été publiées au Journal officiel des Communautés européennes). C'est pourquoi le Conseil Marché Intérieur du 28 octobre 1999 a adopté une résolution sur « le rôle de la normalisation en Europe » ; celle-ci s'appuie en particulier sur les préconisations du Groupe interministériel des normes (GIN), ani-

mé par la DiGITIP, relatives aux responsabilités et aux modalités d'intervention des pouvoirs publics dans le processus européen de normalisation.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ces directives nécessite le maintien d'une surveillance du marché, afin d'assurer la sécurité des consommateurs et des utilisateurs et la loyauté des échanges. A la demande de la DiGITIP, le Laboratoire national d'essais (LNE) et le Laboratoire central des industries électriques (LCIE) ont effectué en 1999 des contrôles portant sur des matériels aussi divers que des aspirateurs, des bicyclettes ou des lunettes pour l'observation de l'éclipse de soleil au mois d'août.

Environnement et développement durable

Les questions d'environnement ont tenu une place particulièrement importante en 1999 dans les travaux de la DiGITIP, qui a mis en place en son sein une **Mission pour le développement industriel durable** (MDID). Celle-ci est chargée de veiller à l'intégration des trois piliers du développement durable (la qualité de l'environnement, la compétitivité économique, le bien-être social) dans toutes les décisions impliquant l'industrie.

Parmi les thèmes prioritaires figurent l'effet de serre (qui fait l'objet d'un nouveau programme français de lutte contre le changement climatique adopté en janvier 2000), le management environnemental ou encore la fiscalité environnementale. Cette dernière a exigé un important travail en 1999 à l'occasion de l'étude des différentes assiettes possibles de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). L'action de la DiGITIP a visé à ce que les options prises et les modalités de mise en œuvre concourent aux objectifs environnementaux sans handicaper la compétitivité des entreprises françaises et à ce que les projets de taxation de l'énergie soient conçus de façon à rester supportables pour les industries fortement consommatrices.

La DiGITIP a aussi traité en 1999 de nombreux dossiers relatifs à l'écolabel, à l'analyse de cycle de vie des produits, à la normalisation environnementale, etc. Le thème de l'éco-efficacité a donné lieu à l'organisation d'un colloque au mois d'octobre en partenariat avec les associations « Entreprises pour l'Environnement » (EPE) et « Entreprises et collectivités partenaires pour l'Environnement » (OREE).

La DiGITIP est régulièrement représentée dans de nombreuses instances au niveau national (Conseil de l'air, Comité National de l'Eau, Commission des comptes et de l'économie de l'environnement...) qu'elle enrichit de ses expertises et des données établies par son service statistique, le SESSI.

La DiGITIP s'implique largement dans l'élaboration des dossiers environnementaux communautaires, notamment par une participation active aux travaux de coordination interministérielle. Elle a ainsi contribué à l'avancement ou à la mise au point de plusieurs actes importants du Conseil et du Parlement de l'Union européenne (directives sur les émissions de composés organiques volatils, directive relative aux plafonds d'émissions pour certains polluants atmosphériques, directive cadre sur la protection des eaux, règlements européens sur l'écolabel, l'éco-audit et sur la protection de la couche d'ozone) ainsi qu'à la définition de la politique française, en appui d'autres ministères, pour les différents travaux internationaux sur les produits chimiques, les limitations d'emploi des substances dangereuses, les produits organiques persistants, la biodégradabilité.

Elle a également suivi les développements de plusieurs Conventions régionales ou internationales sur l'environnement et les risques industriels : Bonn (pollution du Rhin), Bâle (déchets transfrontières), Montréal (transport maritime des substances nuisibles et potentiellement dangereuses), Paris (interdiction des armes chimiques), OSPAR (protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est), en veillant à l'applicabilité et à la cohérence des propositions formulées dans le cadre des différentes instances.

Négociations commerciales bilatérales et multilatérales

La DiGITIP est régulièrement associée aux **négociations commerciales multilatérales**. Elle a réalisé en 1999 une analyse des principaux intérêts offensifs et défensifs français en matière de tarifs douaniers industriels afin de contribuer à la définition des objectifs nationaux pour le « cycle du millénaire »



La MNCPC dans la lutte contre la toxicomanie

La Mission Nationale de Contrôle des Précurseurs Chimiques de drogues (MNCPC) est une entité interministérielle constituée d'agents de l'Industrie, de la Police et des Douanes. Rattachée à la DiGITIP, elle est chargée d'assister et surveiller les producteurs, importateurs, négociants et utilisateurs de produits chimiques sensibles. Avec le concours de la Douane et de la Police, elle a multiplié en 1999 les contrôles destinés à éviter le détournement des produits chimiques concernés en dehors des circuits commerciaux légaux ; cela l'a parfois amenée à mettre en œuvre des sanctions administratives. La MNCPC a aussi participé en tant qu'autorité nationale compétente aux travaux internationaux (ONU, Union européenne, Interpol...) relatifs à la question. Elle a également poursuivi ses actions de formation sur la scène internationale, notamment à Abidjan, pour l'Afrique francophone.

de l'OMC ; elle s'est appuyée pour cela sur les contributions des acteurs sectoriels tout en organisant une étroite concertation avec les fédérations professionnelles.

Préparation de l'élargissement de l'Union européenne

Par ailleurs, en 1999, elle a engagé une vaste concertation avec les principales organisations professionnelles sur les conséquences industrielles de l'élargissement de l'Union européenne. Les autorités françaises disposeront ainsi d'éléments concrets pour la période de négociation.

La DiGITIP participe en outre à de nombreuses instances chargées de traiter les questions communautaires comme les négociations commerciales multilatérales, la lutte contre le dumping, etc. La restructuration de la sidérurgie

européenne a ainsi fait l'objet d'abondants travaux en 1999 au niveau du Comité de liaison acier, du Comité anti-dumping, du Comité de l'acier OCDE, etc., ainsi qu'à l'occasion de négociations commerciales multilatérales.

Afin d'éviter les entraves techniques aux échanges, l'Union européenne négocie avec ses grands partenaires commerciaux des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) par lesquels chacune des parties accepte de reconnaître les essais, certificats de conformité et marques de conformité délivrés selon ses propres prescriptions réglementaires par des organismes d'évaluation de la conformité de l'autre partie.

Les ARM conclus avec le Canada et les États-Unis sont entrés en vigueur respectivement le 1er novembre et le 1er décembre 1998. Cependant, certaines difficultés demeurent, par exemple en cas d'obstacles survenant au-dessous du niveau fédéral. D'autres problèmes sont apparus liés à la complexité de la gestion de ces accords. Face à l'absence de réponse satisfai-

sante de la Commission, la DiGITIP et la DREE ont présenté en février 1999 un mémorandum sur l'application de ces accords au Conseil de l'Union européenne, qui a adopté le 24 juin 1999 une résolution demandant à la Commission d'établir des principes directeurs pour la gestion de ces accords.

La DiGITIP participe à l'application des ARM entre l'Union européenne et l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et le Canada et contribue aux négociations en cours avec de nouveaux pays tiers.

Contribuer à améliorer les politiques ciblées sur l'entreprise

En raison de sa connaissance directe des entreprises industrielles, la DiGITIP s'efforce de faire prendre en comp-

te leurs besoins (production, emploi...) dans les évolutions de l'environnement réglementaire français. Elle a ainsi fait valoir en 1999 les enjeux pour l'industrie dans la loi sur les 35 heures et l'allègement de charges lié, dans le projet de réforme de la formation professionnelle, dans celui concernant le code des marchés publics, dans l'application de la politique des emplois-jeunes, dans diverses mesures fiscales (concernant la taxe professionnelle et la TGAP en particulier), ainsi que dans le cadre des travaux préparatoires sur l'avenir des retraites. Elle a par ailleurs participé activement aux réflexions interministérielles sur la création et la transmission d'entreprises, l'épargne salariale, les simplifications administratives, et a engagé une réflexion approfondie sur la distribution automobile, chantiers qui se poursuivront en l'an 2000.

Elle a aussi été amenée à intervenir à l'occasion d'un grand nombre de travaux plus sectoriels, par exemple en participant au Comité économique du médicament ou à la mise en place de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé et de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments ; elle sera représentée de façon permanente au conseil d'administration de ces organismes.

La normalisation, un pas vers l'Union européenne pour la Pologne

Dans la perspective de son adhésion à l'Union européenne, la Pologne souhaite reprendre l'acquis communautaire dans le domaine des règles techniques harmonisées. Ceci implique, non seulement, de reprendre les directives d'harmonisation technique selon la « nouvelle approche », mais aussi de mettre en place le système nécessaire à leur mise en œuvre que ce soit en matière de normalisation, d'essais ou de qualité.

C'est pourquoi la DiGITIP a soutenu la candidature de l'Afnor, en partenariat avec l'Institut allemand de Normalisation (DIN), pour participer en son nom à un projet Européen de Jumelage Institutionnel avec le Ministère de l'Économie Polonais. Cette candidature a été retenue par les autorités polonaises et la Commission.

Plus généralement, la DiGITIP participe aux négociations en cours entre l'Union européenne et les pays d'Europe centrale et orientale sur des accords de reconnaissance mutuelle.



Technologies et société de l'information

Conseil télécommunications : une concertation au niveau communautaire

Le Conseil télécom a finalisé au cours de l'année 1999 la directive portant sur un cadre commun pour les signatures électroniques, qui a fait l'objet de positions communes du Parlement et du Conseil. Au cours de la négociation, la France a notamment obtenu une meilleure protection des consommateurs. La situation du marché des télécommunications en Europe a fait l'objet d'une analyse du Conseil, qui a eu également à se prononcer sur la base d'un rapport de la Commission sur la mise en œuvre de la réglementation communautaire au sein de l'Union. Le Conseil a pris des Conclusions sur l'état de la convergence entre les secteurs des télécommunications, des médias et des technologies de l'information, ainsi que sur les principes devant guider le réexamen du cadre réglementaire des télécommunications. Un débat ouvert a eu lieu autour du thème de la société de l'information du futur et du défi mondial que représente l'essor du commerce électronique. Enfin, l'année 1999 a été marquée par d'importants travaux tant nationaux que communautaires autour de la préparation au passage de l'an 2000, encadrée par une résolution du Conseil.

Participer à l'élaboration et à la mise en place de la réglementation

La DiGITIP est l'un des principaux acteurs du **Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information** (PAGSI). Elle a participé en 1999 à plusieurs groupes de travail importants; elle a en particulier effectué un travail considérable à l'occasion de la rédaction du document d'orientation sur le cadre juridique de la société de l'information, dont le MEFI a assuré la coordination interministérielle. La DiGITIP a également assuré le secrétariat général de la consultation publique organisée sur la base de ce document. Elle a en outre contribué au projet de loi sur la signature électronique, dont elle prépare l'un des décrets d'application.

La réponse française au Livre vert communautaire sur les fréquences, la préparation de l'appel à candidatures pour l'attribution des licences d'opérateur de boucle locale radio (publié le 30 novembre 1999) et des licences des mobiles de 3^e génération, la télévision numérique de terre ont également été des chantiers importants en 1999.

Le travail de **transposition des directives communautaires** dans le droit national a porté notamment, en 1999, sur les liaisons louées, la téléphonie vocale, la protection de la vie privée, la présélection du transporteur, les équipements radio et les terminaux, etc. Des textes d'application concernant les

tarifs sociaux et la prise en charge des dettes téléphoniques ont aussi été préparés, ainsi qu'un rapport au Parlement sur le financement du service universel. Plus de 40 licences d'opérateur ont été délivrées par le ministre chargé des Télécommunications, et une centaine de tarifs ont été soumis à homologation par France Télécom.

La Commission consultative des réseaux et services de télécommunica-

tions et la Commission consultative des radiocommunications, placées par la loi de réglementation des télécommunications auprès du ministre chargé des télécommunications et de l'ART, ont été saisies d'un certain nombre de projets de textes (liaisons louées, téléphone vocal...) ou de grands dossiers tels l'appel à candidatures boucle locale radio. L'une et l'autre se sont réunies à cinq reprises en 1999.



La construction de l'Europe des télécommunications

La DiGITIP représente la France dans un certain nombre de **programmes communautaires**, dépendant ou non du 5e PCRD : IST (fusion des programmes ACTS, Télématiques et Esprit), IAP Internet (lutte contre les contenus illégaux et licencieux), TEN Telecom (applications transeuropéennes de télécommunications), PROMISE (promotion de la société de l'information), MLIS (diversité linguistique dans le cadre de la Société de l'information), etc.

La DiGITIP est l'un des acteurs essentiels du **réexamen des textes communautaires** en matière de télécommunications, qui a commencé en 1999 ; des réflexions ont été menées avec l'ART en vue de déterminer les positions françaises pour le nouveau cadre réglementaire des NTIC dans l'Union européenne. Parallèlement, elle a entamé la préparation de la présidence française de l'Union par des réunions bilatérales avec ses homologues européens.

La DiGITIP a participé à l'élaboration de la directive européenne sur la signature électronique, adoptée en décembre 1999 ; cette directive comprend un volet portant sur la sécurité des outils de signature mis en œuvre par les utilisateurs, auquel la France a largement contribué. La Direction participe également au projet de directive portant sur certains aspects juridiques du commerce électronique ; les progrès réalisés ont été confirmés par les conseils des ministres « Télécommunications » et « Marché intérieur ».

Un important travail a été effectué en 1999 au niveau communautaire à propos de la norme UMTS. Celle-ci constitue un enjeu majeur du développement européen des télécommunications dans les prochaines années, tant pour les opérateurs que pour les utilisateurs. Ses implications industrielles sont aussi importantes que celles de la norme européenne GSM, qui a remporté un succès mondial. Lors du Conseil

européen des Ministres des Télécommunications, au mois d'avril, la France a insisté sur la nécessité de généraliser une norme technique européenne adoptée par l'ETSI (European Telecommunications Standardisation Institute) ; outre l'interopérabilité des terminaux UMTS dans les réseaux des pays de l'Union, cette norme devrait faciliter la transition à partir du système GSM.

Contribution à l'évolution des infrastructures : action télévision numérique terrestre

La DiGITIP est active depuis le début sur le secteur de la télévision numérique, en particulier terrestre. Une expérimentation en vraie grandeur lancée officiellement fin 98 a commencé à se mettre en place en 99. Une dizaine de projets de R et D significatifs pour la télévision numérique terrestre ont été labellisés en 99 pour développer l'offre technologique française en matière de télévision numérique terrestre.

La réforme des noms de domaines et des adresses Internet

La réforme de la gestion des noms de domaine et des adresses Internet a surtout été marquée en 1999 par :

- La longue et difficile mise en place de l'ICANN et de ses composantes, puis l'adoption de premières décisions, notamment sur l'ouverture à la concurrence de l'enregistrement dans les domaines « .com », « .net » et « .org » et sur la politique de résolution des conflits dans ces domaines.

- La mise en place du Comité consultatif des gouvernements, dont les quatre premières réunions ont permis d'adopter des procédures de travail, des principes de base ainsi qu'une série de recommandations sur des sujets de fond com-

me la protection des noms de marque et les noms de domaine nationaux.

- Une étroite concertation entre les acteurs français du secteur.

Action internationale

De nombreuses rencontres bilatérales ont été organisées avec des entités homologues de pays étrangers ; opérateurs et industriels français y ont été associés.

Dans le cadre du groupe de travail franco-canadien sur les technologies de l'information, une table ronde organisée à Paris en février a permis des échanges entre entreprises des deux pays sur le thème du commerce électronique.

Les relations de coopération nouées de longue date avec les pays du Maghreb ont donné lieu en 1999 à des réunions des comités mixtes avec la Tunisie (mars) et avec le Maroc (novembre) ; elles ont confirmé la volonté de ces pays d'évoluer vers une collaboration en partenariat, incluant le secteur privé, et de ne plus la limiter à l'assistance technique qui prévalait jusqu'ici.

À la suite de la signature l'année précédente de nouveaux accords de coopération, la DiGITIP a amorcé en 1999 une collaboration prometteuse avec la Thaïlande et le Mexique. Le comité mixte Thaïlande-France s'est tenu à Bangkok (mai) et le comité mixte France-Mexique à Paris (juillet). Des experts mexicains ont été accueillis en France de septembre à décembre tandis que, en ce qui concerne la Thaïlande, des études coordonnées par la DiGITIP et associant l'Agence Nationale des Fréquences et des industriels français ont été conduites pour démontrer la compatibilité des normes PHS (jusqu'ici privilégiées par les Thaïlandais) et DECT – compatibilité désormais reconnue.

Dans le cadre de ses relations avec les pays d'Afrique francophone, la DiGITIP a tenu deux réunions du comité de pilotage sur la gestion des fréquences à Abidjan (mars) et Paris (novembre), respectant en cela les

engagements pris lors de la Conférence des Ministres des pays de la CAP-TEF (Conférence des Administrations en charge des Postes et Télécommunications des Pays d'Expression Française) qu'elle avait organisée à Paris en octobre 1998.

Après deux années d'un dialogue institutionnel rendu délicat par le contexte réglementaire chinois, et notamment le coup d'arrêt donné par les autorités de Pékin aux investissements étrangers dans les télécommunications, la DiGITIP a organisé en octobre 1999 à Paris la troisième Réunion du Comité Mixte sectoriel franco-chinois, présidé par M. Christian Pierret, Secrétaire d'État à l'Industrie et M. Wu Jichuan, Ministre de l'Industrie et de l'Information.

La DiGITIP organise des rencontres bilatérales entre autorités administratives en charge de la réglementation et de la régulation du secteur des télécommunications et de la société de l'information. Ces rencontres sont l'occasion de confronter les points de vue et de faciliter la solution d'éventuels conflits. Elles permettent aussi de mieux connaître les évolutions réglementaires sur certains marchés importants afin de déterminer les possibilités ouvertes aux entreprises et aux technologies françaises.

Coopération avec la Chine

La République populaire de Chine installe tous les deux ans l'équivalent du réseau téléphonique français ; elle a investi plus de 120 milliards de francs dans ce secteur en 1998. L'accord signé en 1999 par MM. Christian Pierret et Wu Jichuan a étendu la coopération des deux pays à l'ensemble des technologies de l'information et de la communication (Internet, commerce électronique, multimédia...).

Postes

Organes de direction et consultatifs de La Poste

Parmi les institutions qui structurent l'économie française, La Poste est évidemment l'une des plus importantes. Exerçant la mission de Commissaire du Gouvernement, la DiGITIP participe à son conseil d'administration et à ses principaux comités (sur les programmes d'investissement, les salaires, etc.). Elle veille également au fonctionnement de ses filiales et participe à différentes instances consultatives sur les activités postales.

Elle a préparé la transposition dans le droit français des dispositions de la directive communautaire 97/67/CE « concernant les règles communes pour le développement du marché intérieur des services postaux », qui ont été intégrées à la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, entrée en vigueur le 25 juin 1999. Cette loi définit le service universel postal, désigne La Poste comme prestataire du service universel en définissant ses obligations, et réserve à La Poste un périmètre de services (jusqu'à 350 grammes et 5 fois le tarif de base). Un dispositif réglementaire d'application est en cours d'élaboration, ainsi que des mesures d'harmonisation du cadre juridique des activités postales.

Présence territoriale de La Poste

Lors du Comité interministériel sur l'aménagement du territoire de juillet 1999, le gouvernement a approuvé le texte de deux circulaires sur le maintien des services

publics en milieu rural. La DiGITIP a préparé en liaison avec la DATAR l'articulation de ce dispositif avec celui prévu par le contrat d'objectifs et de progrès conclu en 1998 entre l'État et La Poste. Elle veille aussi au respect de la concertation locale prévue au contrat quant à l'implantation des guichets et à la prise en compte de La Poste dans les politiques territoriales (aménagement du territoire, zones urbaines sensibles).

Tarifs postaux : des enjeux financiers importants

La DiGITIP examine en permanence les tarifs postaux ; elle a effectué en 1999, conjointement avec la DGCCRF, dix analyses de tarifs. Elle surveille également les régimes financiers de La Poste, son programme d'investissement, sa politique salariale, la tarification de ses services financiers. Elle est également chargée de l'attribution du droit au régime de presse, qui se traduit par l'application de conditions postales et fiscales particulières ; à ce titre, elle a participé en 1999 à seize réunions plénières de la CPPAP, quarante-cinq réunions de sous commissions et cinq réunions de l'Observatoire des tarifs de presse.

Personnels : une adaptation progressive des statuts

L'évolution de La Poste implique une adaptation progressive de ses statuts à ses

conditions actuelles de fonctionnement. La DiGITIP est chargée de veiller à cette évolution dans la continuité. Il lui incombe de suivre la gestion des corps spécifiques, la préparation et l'exécution budgétaire de l'agrégat « poste et télécommunications », l'adaptation des statuts des personnels de La Poste et de France Télécom pour tenir compte de l'évolution de leurs métiers.

Ce travail permanent, qui se traduit par l'élaboration de nombreux textes réglementaires, s'est poursuivi en 1999. Trois projets de décrets améliorant la situation de l'encadrement supérieur des deux entreprises ont été publiés au Journal Officiel du 21 juillet 1999. Sept autres textes visant à actualiser le fonctionnement des commissions administratives paritaires de La Poste et de France Télécom, à améliorer le déroulement de carrière des fonctionnaires appartenant aux corps de reclassement et de classification et à organiser l'assimilation de grades disparus à des grades vivants ont été préparés dans le courant de l'année et soumis aux partenaires sociaux. D'autres travaux ont été engagés pour améliorer la carrière des agents de maîtrise assurant des fonctions spécifiques d'encadrement de proximité ou de conseil à la clientèle, ou encore pour définir la compétence de l'inspection du travail, en accord avec le ministère du Travail.

La loi sur les 35 heures a naturellement été un temps fort de l'année. La DiGITIP surveille son application, afin d'en mesurer les conséquences en termes d'équilibre économique et d'emplois dans un contexte de développement rapide de la concurrence. Un accord a été signé à La Poste dès le 17 février 1999.

Enfin, la DiGITIP participe activement aux travaux des différentes instances du Conseil supérieur de la Fonction publique

de l'État. En particulier, en matière disciplinaire, elle a siégé dans les dix-huit séances de la commission de recours.

Congrès de l'Union Postale Universelle

Le congrès de l'UPU s'est tenu à Pékin du 23 août au 15 septembre 1999. Cet événement postal quinquennal, préparé par la DiGITIP en liaison avec La Poste, a été un succès pour la France. À la suite d'une étude menée par la DiGITIP au cours des dernières années, le service universel postal, élément d'un des droits de l'homme les plus essentiels, le droit à la communication, a été inscrit dans les Actes de l'Union. Chacun des 189 pays membres devra ainsi fournir une offre de services postaux indispensables. Également à l'initiative de la France, des améliorations ont été apportées au système des frais terminaux dans le sens d'une plus grande équité et d'une plus grande solidarité avec les postes les moins avancées.

Postes et télécommunications d'Outre-mer

Trois importants dossiers concernant les postes et télécommunications ont été ouverts en 1999 : les conséquences de la loi organique du 19 mars 1999 modifiant le statut de la Nouvelle-Calédonie, le développement de la téléphonie mobile à Saint-Pierre et Miquelon et la réglementation des télécommunications à Mayotte.

Innovation, propriété industrielle, normalisation et qualité

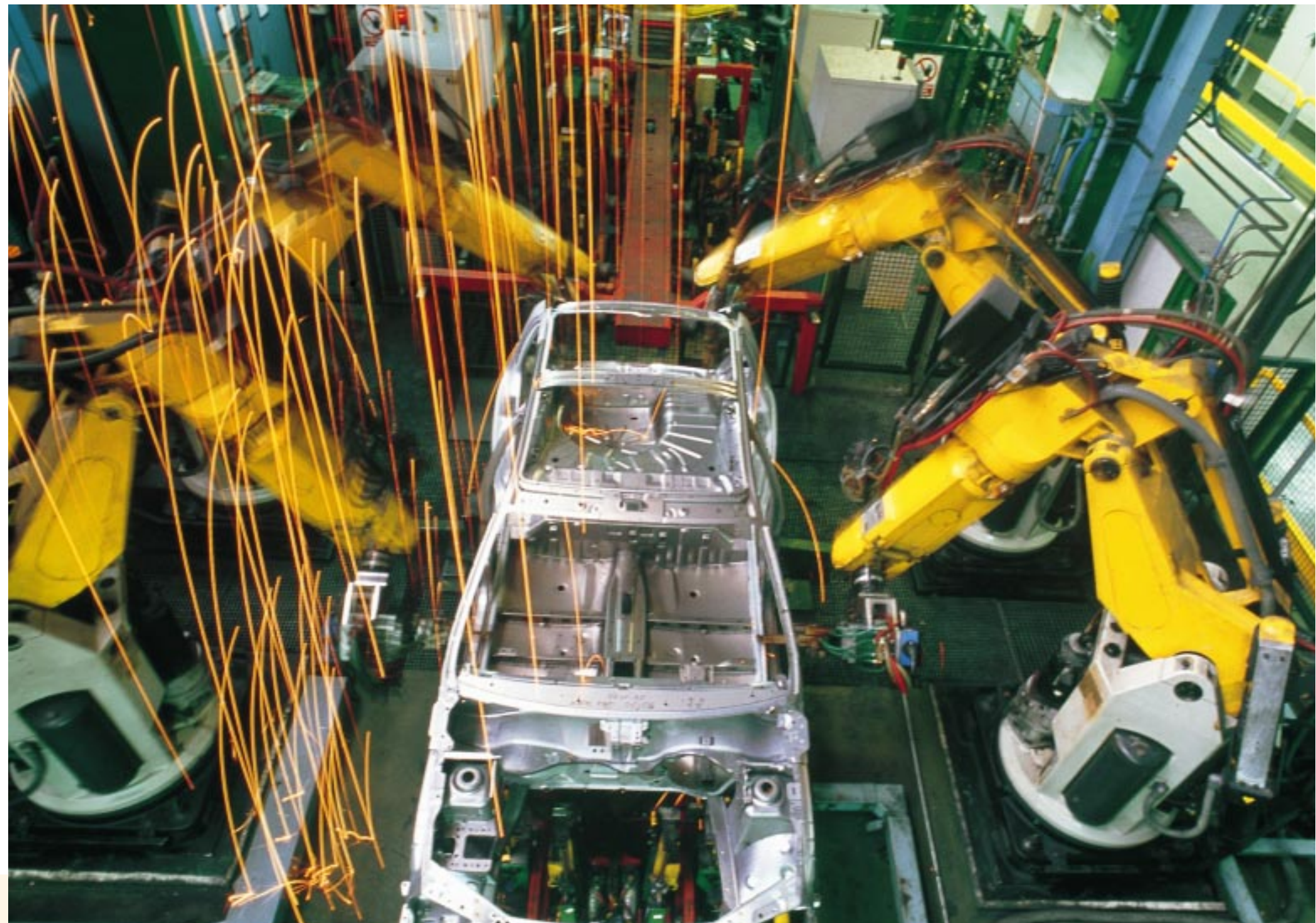
Promotion de la normalisation

La DiGITIP mène une action constante en faveur de la normalisation. L'un des faits majeurs de l'année aura été la publication du guide *Cent normes clés pour la France de l'an 2000*. Il répertorie plus de cent domaines clés de normalisation, en détaillant pour chacun d'eux les principaux enjeux, acteurs et travaux concernés.

Souvent mal connue ou perçue comme une contrainte par le grand public, la normalisation est pourtant un enjeu important pour la collectivité nationale, notamment les entreprises. L'ouvrage a pour principal objectif de faire comprendre que la norme est aussi, et surtout, un facteur d'amélioration de la qualité et de la sécurité des produits, un vecteur d'équité et de progrès en matière commerciale, une référence commune, enfin, dont toute société organisée a besoin pour fonctionner au mieux de son potentiel.

La sortie de ce guide sera relayée, en 2000 par une série de manifestations, dont certaines au niveau régional, pour, sur le terrain, promouvoir l'audience du message dont il est porteur. L'Afnor est, bien entendu, entièrement associée à ces actions.

Afin de renforcer le consensus autour des normes, la DiGITIP mène par ailleurs des actions ponctuelles sur ce thème auprès des collectivités locales, des petites et très petites entreprises et des consommateurs ; elle a ainsi participé au salon des Maires de France en novembre 1999.





Favoriser l'acquisition **par les entreprises** **d'avantages concurrentiels**

L'objectif majeur de la DiGITIP est de favoriser le renforcement de l'industrie en France. Pour cela, elle met à la disposition des entreprises différents moyens, des aides financières. Elle contribue également à promouvoir l'industrie française dans le monde par son action internationale.

Industrie

Soutenir et stimuler l'effort de R et D des entreprises

Le soutien à la recherche et développement intervient dans le cadre des appels à projets (AAP). L'AAP Performances lancé en 1999 s'inscrit dans le prolongement de l'AAP Technologies clés de 1995, modifié de manière à intégrer les nouveaux besoins des entreprises. Préférentiellement destiné aux entreprises médianes, il s'ouvre aux technologies dont l'analyse montrera, cas par cas et projet par projet, qu'elles présentent des atouts importants. Le nouveau dispositif s'articule autour de trois préoccupations :

- la production performante (amélioration de l'ensemble du processus de production grâce à l'adaptation ou à l'intégration de technologies clés) ;
- le développement de produits à fonctions enrichies, mieux adaptés aux marchés et qui donneront un avantage décisif auprès des clients ;
- l'interaction produit/production (lancement de produits qui, tout en répondant aux objectifs traditionnels de coût, de

qualité, de fiabilité, etc., s'intègrent au mieux dans l'entreprise et dans son environnement).

Les premiers dossiers présentés par des entreprises dans le cadre de l'AAP Performances ont fait l'objet de décisions de financement en 1999.

Également lancé en 1999, l'appel à projets Après séquençages génomiques s'inscrit lui aussi dans le cadre du programme « Technologies clés ». Il est principalement destiné aux « start-ups » de biotechnologie et aux entreprises des secteurs industriels d'application (médicament, diagnostic, chimie, analyse industrielle...). Il vise à promouvoir les rapprochements entre industrie et recherche publique. Un budget de 40 millions de francs lui est consacré. Cet AAP favorisera des projets de taille significative. Son champ d'application couvre l'analyse biologique des génomes ou des séquences, la bio-informatique, les robots et bio-puces, les nouvelles molécules et nouvelles semences. La sélection des dossiers tient compte de la qualité scientifique des travaux effectués et des équipes mobilisées, de la qualité des partenariats et des stratégies des partenaires, de l'impact du projet sur les applications industrielles envisagées. Très bien accueilli par les entreprises concernées, cet AAP a déjà donné lieu au dépôt de plus de cinquante dossiers prévoyant plus de 600 millions de francs de travaux de recherche et développement.

D'autres programmes lancés antérieurement se sont poursuivis en 1999. Le PREDIT, programme de recherche et développement dans les transports terrestres, conduit en collaboration avec les ministères de la Recherche, des Transports et de l'Environnement, ainsi qu'avec l'ANVAR et l'ADEME, mobilise

ainsi 2,6 milliards de francs de soutien public sur la période 1996-2000 ; il est destiné à financer des programmes innovants de recherche et développement associant industriels des secteurs automobile et ferroviaire, fournisseurs et équipementiers, laboratoires de recherche. Fin 1999, la DiGITIP y a consacré plus de 450 millions de francs. De nouvelles orientations techniques ont été retenues pour les aides ATOUT des DRIRE à la suite d'une réflexion conduite avec la participation de la DiGITIP.

La DiGITIP participe activement à la création de **Réseaux de recherche et d'innovation technologiques** (RRIT) visant à permettre, dans des domaines de pointe, une coopération plus étroite entre l'industrie et la recherche publique pour stimuler la recherche technologique et accélérer le développement de produits et services nouveaux. Cinq réseaux ont été créés en 1999 : micro-nanotechnologies, technologies médicales, après séquençages du génome humain, piles à combustible et réseau national de recherche en technologies logicielles. Des réflexions ont été engagées avec les industriels et la recherche publique en vue de créer des réseaux dans d'autres domaines comme les matériaux et procédés, l'eau et les technologies de l'environnement et la chimie.

La Direction a joué un rôle actif dans le démarrage du 5e Programme cadre de recherche & développement (PCRD) au sein des comités de gestion des programmes qui ont préparé et validé les priorités de recherche et les contenus des appels à propositions. Elle a contribué à assurer la communication associée notamment aux programmes « Société de l'information », « Croissance compétitive et durable » et « Qualité de la vie et

gestion des ressources du vivant ». La DiGITIP siège par ailleurs au conseil d'administration d'organismes publics de recherche tels que l'Inserm ou l'Inra.

La tutelle des centres techniques industriels

Les dix-huit Centres techniques industriels (CTI) français, dont l'objet est notamment de promouvoir le progrès des techniques, intéressent plus de la moitié de l'industrie manufacturière, soit 115 000 entreprises employant 1,7 million de salariés. Ces établissements d'utilité publique visent à mutualiser les moyens des professions, plus particulièrement dans les domaines de la veille technologique, des transferts de technologie, de la formation professionnelle, de l'environnement et de la participation aux programmes européens. Ils comptent

L'appel à projets « Performances » : 300 MF pour innover

L'Appel à projets Performances a été lancé officiellement le 20 avril 1999 par MM. Christian Pierret, Secrétaire d'État à l'Industrie, et Philippe Jurgensen, Président de l'Anvar. Doté d'un budget de 300 millions de francs pour 1999, il s'adresse prioritairement aux entreprises petites et moyennes ainsi qu'aux entreprises médianes (moins de 5 000 personnes). Cette action permet d'accompagner les initiatives d'entreprises industrielles souhaitant développer des machines plus performantes (flexibles, fiables, respectueuses de l'environnement, économes...) ou des produits dotés de nouvelles fonctions. Afin de promouvoir les rapprochements entre industrie et recherche publique et collective, l'AAP Performances vise en particulier les projets coopératifs, associant des entreprises à des laboratoires universitaires ou des centres techniques industriels.



près de 4 000 collaborateurs, dont 3 000 ingénieurs et techniciens.

Il a été demandé aux CTI de s'engager dans la durée par l'élaboration de contrats d'objectifs. Ces contrats assortis d'indicateurs chiffrés permettent d'identifier clairement les missions qui relèvent de l'intérêt général. Sans imposer une ligne de conduite aux centres, dès lors que les missions d'intérêt général qui orientent leur activité reposent bien sur un consensus avec les professions, ces contrats permettent de préciser leurs relations avec l'État et d'améliorer ainsi l'exercice de la tutelle.

Une réforme du dispositif de financement des CTI a par ailleurs été engagée : dès le 1er janvier 2000, le financement par taxes parafiscales a été remplacé pour certains d'entre eux par une dotation budgétaire.

Action internationale : Soutien à l'évolution partenariats et promotion des entreprises

Dans son action internationale, la DiGITIP joue un rôle fédérateur et incitateur auprès des différents intervenants publics et privés (administrations et organismes publics, fédérations professionnelles et organismes consulaires...).

Elle s'attache d'abord à promouvoir l'image de l'industrie et de la technologie françaises. En effet, si la France a souvent une image positive à l'étranger, celle-ci rend imparfaitement compte du potentiel de l'industrie et de la technologie françaises. L'action de promotion engagée depuis de nombreuses années a connu une inflexion importante avec l'apparition de nouveaux médias : une « vitrine Internet », FranceTech, qui présente quinze grands secteurs ou filières, a été créé en 1999. Elle est complétée par l'édition de CD-ROM (environnement, équipements automobiles) et de brochures (NTIC, matériaux, biotechnologies). Les campagnes de promotion menées sur place avec les communautés d'affaires françaises se sont poursuivies dans plusieurs pays cibles (Japon, Corée du Sud, Taïwan, Chine). Parallèlement, la DiGITIP engage dans

les pays cibles des actions de nature sectorielle ou transversale en appui des besoins des entreprises et en coopération avec elles. En 1999, par exemple, une action de soutien a accompagné l'effort d'investissement des équipementiers automobiles français au Brésil, un séminaire sur la gestion déléguée a été organisé en Corée du Sud pour tirer parti d'une nouvelle législation et la coopération sur les technologies clés avec le Québec s'est poursuivie sur des thèmes aussi divers que la télémédecine, le traitement des déchets d'origine animale ou le véhicule électrique et son utilisation.

La DiGITIP procède enfin à l'analyse technique et industrielle des grandes opérations internationales de rachat ou de fusion dans lesquelles sont impliquées les entreprises françaises : ce fut le cas en 1999 pour l'entrée de Renault dans le capital de Nissan.

La DiGITIP a contribué à la réflexion des entreprises sur les évolutions organisationnelles nécessaires au maintien de leur compétitivité dans le contexte d'une nouvelle gestion de l'emploi : en particulier, à travers des échanges d'expériences dans les régions entre PMI sur les évolutions d'organisation et de process à l'occasion du passage aux 35 heures.

La DiGITIP a également participé à des réformes économiques visant à maintenir ou accroître la compétitivité des entreprises : en 1999, par exemple, réforme de la prime d'aménagement du territoire, réforme du système d'aide au développement international des entreprises, développement de la politique de qualité dans le domaine de la formation professionnelle, soutien à la gestion des compétences dans les entreprises à l'aide d'outils comme les dossiers du Fonds social européen ou la politique contractuelle du ministère de l'emploi et de la solidarité. Dans le domaine de la formation et des compétences nécessaires à l'industrie, de nombreuses actions sont menées au niveau des régions avec les DRIRE. Ainsi, en 1999, des contacts ont été pris avec les régions Rhône-Alpes, Bourgogne, Centre, Auvergne et Franche-Comté afin d'identifier des points d'inté-

rêt commun dans le domaine de la plasturgie. Un premier projet, portant sur le montage d'une unité mobile d'apprentissage, a déjà fait l'objet d'une décision favorable d'appui financier.

Veiller aux impacts des grands investissements et des concentrations

La DiGITIP a poursuivi en 1999 sa politique de défense des intérêts industriels dans le traitement des dossiers d'aides d'État contrôlés par la Commission européenne. En particulier, elle a étudié avec attention la manière dont la Commission a appliqué, pour la première fois, l'encadrement multisectoriel des aides régionales sur les grands projets d'investissements : cet encadrement permet à la Commission de moduler l'intensité d'aide qu'un État membre souhaite donner à un projet pour tenir compte de son impact régional, son impact en termes d'emplois et son impact sur la concurrence.

Aux côtés de la DGCCRF, la DiGITIP représente la France auprès des autorités communautaires pour l'instruction des dossiers de concentration de taille communautaire. La vague de fusions ou d'alliances d'entreprises pressentie pour 1999 a bien eu lieu, dans la chimie, la pharmacie et les biotechnologies en particulier. La DiGITIP a réalisé l'expertise industrielle de plus de 150 projets de fusions-acquisitions concernant notamment les opérations Rhône-Poulenc/Hoechst, Sanofi/Synthelabo, Air Liquide/BOC et Alcan/Péchiney/Alusuisse. La DiGITIP donne par ailleurs un avis sur ces opérations dans le cadre spécialisé des agréments fiscaux.

Accompagnement des restructurations

La DiGITIP accompagne les restructurations d'entreprises, qu'elles relèvent du traitement des entreprises en difficulté ou de l'accompagnement par les pouvoirs publics d'entreprises ayant mis en œuvre des plans sociaux. La DiGITIP

intervient dans ce cadre au CIRI et au Comité supérieur de l'emploi ; elle a contribué en 1999 à la définition d'un nouveau dispositif concernant les travailleurs âgés ayant accompli certaines tâches dans l'industrie (travail à la chaîne...) et à la négociation du dispositif de remboursement des aides accordées au titre du plan textile. Elle a également préparé un ensemble de mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la fermeture des Ateliers et chantiers du Havre (ACH).

Les difficultés du textile-habillement-cuir ont fait l'objet d'un suivi attentif tout au long de l'année 1999. Il en est allé de même pour la chaudronnerie, le bois et certains domaines du papier-carton. Après étude approfondie, un certain nombre de dossiers de demande de clause de sauvegarde dans le textile-habillement-cuir ont été présentés aux autorités communautaires.

Services à l'industrie

Le thème des services à l'industrie a fait l'objet d'importantes réflexions au cours de l'année 1999. Elles ont débouché sur l'organisation d'un colloque sur le thème « Services et Compétitivité industrielle », dans le cadre des « Entretiens de l'industrie », le 23 novembre 1999. À cette occasion le secrétaire d'État à l'Industrie a annoncé un programme d'action destiné à soutenir le développement des services à l'industrie, la structuration de la relation industrie et services ainsi que la création d'un lieu de rencontre entre institutionnels, prestataires de service, industrie et État. La DiGITIP a été chargée de réaliser une enquête, qui sera lancée en 2000, sur les transferts industrie-services, et d'étudier les facteurs de compétitivité des services à l'industrie, les enjeux de la logistique industrielle et les conséquences du développement de l'Internet.

Le délicat remboursement du Plan textile

Dossier particulièrement sensible traité en 1999, le remboursement du « Plan textile » imposé par les autorités communautaires a fait l'objet de négociations de la DiGITIP avec la DG IV afin de trouver une issue acceptable au contentieux. En effet, la Commission a condamné en 1997 le gouvernement français à récupérer les allègements de charge prévus par ce plan auprès des entreprises du textile qui en avaient bénéficié, ces allègements étant considérés comme incompatibles avec le marché commun. Les pouvoirs publics et la DiGITIP ont obtenu un assouplissement sensible des modalités de remboursement, en particulier en ce qui concerne le taux d'intérêt moratoire applicable et le délai du remboursement. Plus d'un millier d'entreprises sont concernées.

Technologies et société de l'information

Des efforts de R et D très diversifiés

Les technologies et la société de l'information font l'objet de nombreux programmes visant à soutenir l'effort de recherche & développement des entreprises. La DiGITIP a joué en 1999 un rôle très actif dans le lancement des nouveaux programmes Itea, Eurimus, Pidea, Oppidum et PRIAMM. Les programmes IST, Eurêka (avec la poursuite et l'éva-

luation de MEDEA) se sont poursuivis.

Le développement des industries culturelles est l'un des objectifs affichés dans le programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI). La DiGITIP et le Centre National de la Cinématographie ont donc organisé le nouveau Programme pour l'innovation dans l'audiovisuel et le multimédia (PRIAMM), qui a donné lieu à un appel à projets ouvert le 3 juin 1999. Plusieurs dizaines de projets ont été soumis dans l'année. Cet AAP vise à soutenir le développement du savoir-faire technologique de l'ensemble des acteurs de la production audiovisuelle et multimédia en France, ainsi que l'expérimentation de nouvelles organisations d'édition des contenus s'appuyant sur les NTIC.

Les appels à projet PROGSI, RNRT, Technologies clés au niveau national et Eurêka au niveau international ont révélé une tendance générale : les dossiers présentés visent l'aide à la mise en œuvre de nouvelles technologies comme les réseaux distribués, les langages orientés objet, l'utilisation de l'Internet dans des secteurs d'application très variés (SSII, éditeurs, médical, automatismes, nouveaux usages).

Le Réseau national de recherche en télécommunications (RNRT) a été créé en 1998 dans l'idée que les pouvoirs publics doivent créer un environnement favorable au développement technologique des entreprises de télécommunications, en favorisant et en soutenant la R et D dans leur domaine, en instaurant un cadre réglementaire favorable à l'innovation et à l'investissement, en anticipant les évolutions technologiques futures. Le RNRT vise à rapprocher industriels, opérateurs, laboratoires

publics et écoles d'ingénieurs. Il a réussi sa montée en puissance en 1999, tandis que s'engageait la création du nouveau réseau Technologies logicielles.

Lancé en juin 1999, le deuxième appel à projets UCIP (Utilisation collective de l'Internet par les PME) s'adresse aux organisations professionnelles, organismes consulaires, associations, laboratoires, centres de compétences, centres techniques industriels ou groupes de PME réunissant une large collectivité professionnelle ou géographique. Les

dossiers peuvent porter sur toutes sortes d'applications, mais sont prioritaires les actions collectives visant à aider les PME à créer des communautés virtuelles, à développer le commerce électronique, à mettre en œuvre des téléprocédures avec l'administration ou à améliorer leur stratégie en matière de veille technologique et commerciale. Cette nouvelle action fait suite à un AAP lancé en 1998 qui avait donné lieu au dépôt de 329 projets.

Les enjeux des technologies logicielles

L'industrie du logiciel, en forte mutation, est un axe stratégique. Ses enjeux sont multiples, à la fois pour les entreprises du secteur, qui prennent un poids de plus en plus important dans la vie économique, et pour les autres secteurs d'activité, qui s'appuient sur les logiciels pour améliorer leur productivité et créer de nouveaux services.

En 1999 a été décidée la mise en place d'un nouveau réseau national de recherche dans le domaine des technologies logicielles. Son objectif est de favoriser l'éclosion de projets très innovants, menés par des grands groupes et des PME en partenariat avec des centres de recherche, qui permettront de développer les nouvelles technologies logicielles, puis les produits et les services de demain. Un premier appel à projets est prévu pour le début 2000.

Toujours plus de capacités pour le réseau téléphonique

En France, le trafic téléphonique des réseaux fixes croît de 10 % par an et celui des réseaux mobiles double tous les ans. Le trafic sous protocole Internet, quant à lui, progresse de 15 % par mois, soit plus de 400 % par an ! Les opérateurs cherchent donc à augmenter sans cesse leurs débits, grâce aux progrès technologiques dans la micro-électronique, la transmission sur fibre optique, les équipements de réseau... et même dans l'utilisation des fils de cuivres traditionnels, qui trouvent ainsi une seconde jeunesse. Un seul câble sous-marin transatlantique de la prochaine génération aura la même capacité de transmission que l'ensemble des câbles transatlantiques posés jusqu'à ce jour ! La DiGITIP soutient activement ces programmes de recherche & développement grâce au programme " société de l'information " (doté de 300 millions de francs en 1999), au programme " MEDEA " pour les composants électroniques et au Réseau National de Recherche en Télécommunications (230 millions de francs par an).



Entreprises à participation publique : la réussite de Thomson Multimédia

La DiGITIP représente l'État au conseil d'administration d'entreprises à participation publique comme Bull, Thomson SA, Thomson Multimédia ou Française des Jeux. Elle est également commissaire du gouvernement auprès du conseil d'administration de France Télécom. Le redressement de Thomson Multimédia s'est poursuivi ; dès 1998, la société était redevenue bénéficiaire, un an en avance sur les prévisions, après

recentrage vers les produits moyen haut de gamme. Le gouvernement a donc décidé de mettre sur le marché une partie de son capital, compte tenu des importants besoins de financement nés de son développement sur les nouveaux marchés du multimédia.

Union internationale des télécommunications (UIT)

Telecom 99, forum organisé par l'Union internationale des télécommunications, s'est déroulé à Genève du 10 au 17 octobre. Cette manifestation mondiale organisée tous les quatre ans

est le rendez-vous le plus important du secteur. Elle a accueilli plus de mille exposants, et plus de 200 000 visiteurs. Vingt-deux pavillons nationaux y étaient représentés. La DiGITIP, qui présidait le comité de pilotage constitué pour assurer la présence française à cette manifestation, a participé activement à la mise en place du Pavillon de la France ; composé de plus de soixante-dix stands, il regroupait les institutionnels, des opérateurs, des industriels et des prestataires de service. Une Journée de la France organisée le 11 octobre a réuni des dirigeants d'entreprise, des parlementaires, des responsables institutionnels et des journalistes autour du Secrétaire d'État à l'Industrie.

La dernière réunion préparatoire de la Conférence mondiale sur les radio-communications 2000 a rassemblé plus de mille délégués au mois de novembre 1999. En décembre, la Commission d'études 3 du Secteur de la normalisation s'est réunie pour étudier l'évolution du système de comptabilité internationale et des taxes de répartition. Le groupe de travail sur la réforme de l'UIT a tenu sa première réunion fin 1999 ; elle avait été précédée par une visite à Paris du secrétaire général de l'UIT, M. Utsumi.

Organisations internationales de satellites : vers une restructuration

La DiGITIP a continué en 1999 de participer au processus de restructuration des organisations internationales de satellites. Réunie en mai 1999 à Cardiff, l'assemblée des parties d'Eutelsat a décidé la transformation de l'organisation en société privée française au 2 juillet 2001, afin de lui donner plus de flexibilité. Cette société reprendra l'ensemble des actifs et des activités commerciales d'Eutelsat. Elle sera sous tutelle d'une organisation intergouvernementale chargée de veiller au respect par la société de principes de base portant en particulier sur ses obligations de service public et de service universel.

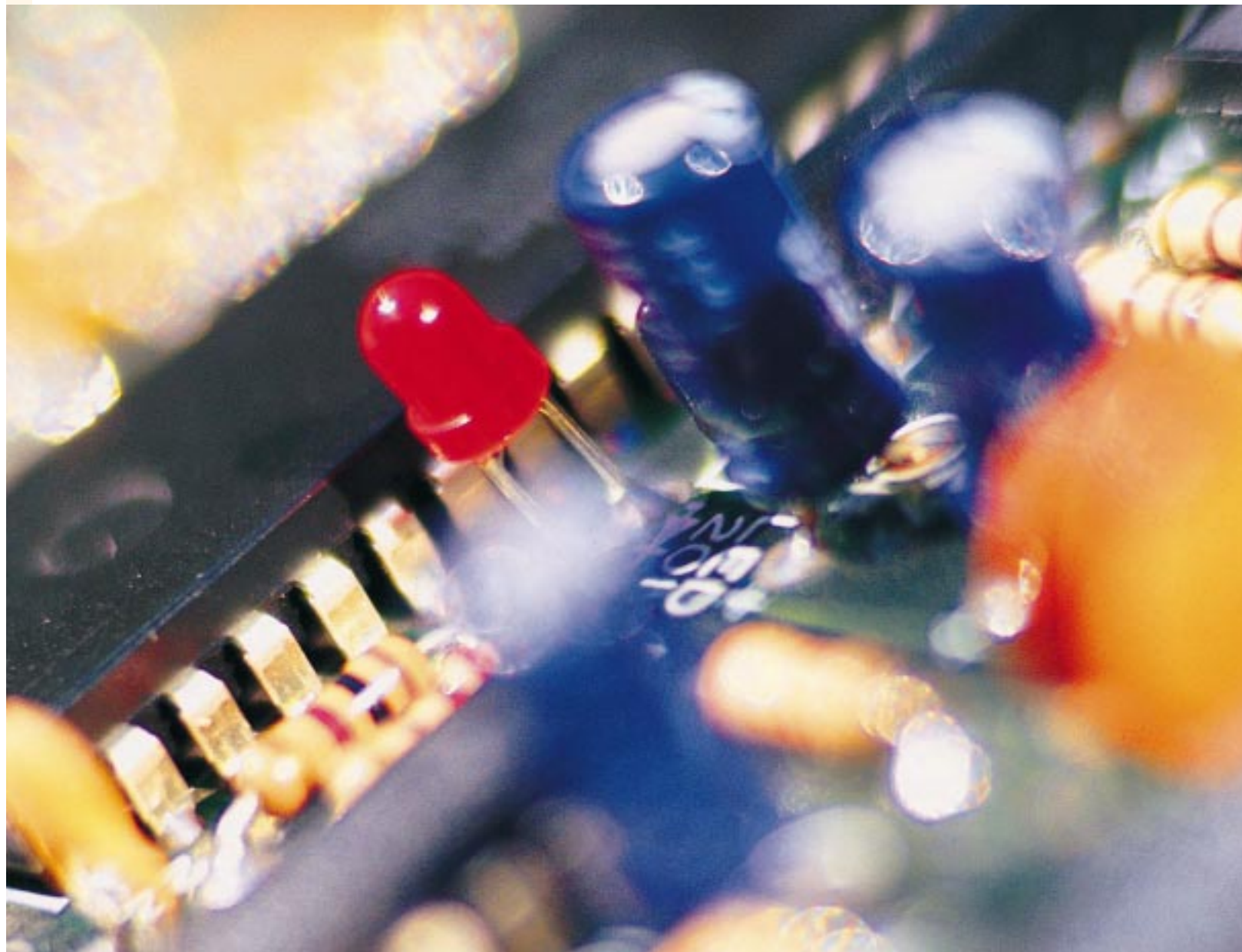
L'assemblée des parties d'Intelsat a également arrêté en octobre 1999 le principe d'une transformation de l'organisation en société de droit privé avec une organisation intergouvernementale afin de protéger les usagers dépendants.

Inventer les nouveaux usages de l'Internet

L'augmentation des débits des réseaux de télécommunications va repousser les limites de l'Internet. De nouveaux usages se développeront : visiophone, vidéo interactive, télémédecine, commerce électronique, etc. Partant de ce constat, le Réseau National de Recherche en Télécommunications (RNRT) a lancé en juin 1999 un groupe de travail « Internet du futur » avec la collaboration du Conseil général des technologies de l'information, afin d'imaginer ces nouvelles applications. Celles-ci devraient d'abord bénéficier aux grandes entreprises. Mais très vite, les PME et le grand public y auront aussi accès. Lors de son discours à Hourtin, en septembre 1999, à l'occasion de l'Université de la communication, le Premier ministre a annoncé le lancement de recherches sur l'Internet du futur.

Une campagne préventive contre le bogue de l'an 2000

Dès septembre 1997, le Secrétaire d'État à l'Industrie avait alerté les entreprises sur la nécessité de se préparer à l'an 2000. Un vaste plan de mobilisation a été lancé le 26 novembre 1998, en présence du Premier ministre. En mai 1999 est né le personnage de Monsieur Bogue, qui incarnait les risques de dysfonctionnement des systèmes électroniques. Un centre d'appel accessible par un numéro Azur, une campagne à la télévision et à la radio, des insertions dans la presse quotidienne et dans la presse professionnelle ont appelé les entreprises à agir immédiatement. Une caravane Info Bogue, composée de huit camions forums a circulé dans plus de 100 villes de France pour présenter aux entreprises les précautions à prendre. Résultat : à la veille du jour J, la France était considérée comme l'un des pays les mieux préparés à passer le cap. Il n'y a d'ailleurs pas eu de problème majeur.



Postes

Nouvelle stratégie internationale « colis et logistique »

La DiGITIP a expertisé la nouvelle stratégie internationale de La Poste. Elle a créé un pôle spécialisé « colis et logistique » regroupant les filiales spécialisées dans l'express (Chronopost et TAT Express), le monocolis (franchisés déjà acquis du groupement DPD) et la logistique (Publi-Trans, en voie de regroupement avec Eurodispatch). Le pôle comprend aussi les services colis de la Poste, Dilipack (colis interentreprise), Coliposte (produits à valeur ajoutée) et

Coliéco (produits de base). Les participations de la Poste ont en outre fait l'objet d'une réorganisation, avec scission de la holding des filiales Sofipost en une holding spécialisée colis et logistique et une holding de participation pour les autres.

Chèques postaux

Début 1999, des choix essentiels ont été effectués relativement au nouveau cadre de gestion des Chèques postaux, permettant la création d'une filiale détenue en direct par La Poste. Au cours de l'année se sont aussi ouverts des travaux sur les modalités et le rythme de la décentralisation des CCP.

Innovation, propriété industrielle et qualité

Promotion de la qualité

La DiGITIP participe chaque année à de nombreuses manifestations visant à promouvoir la qualité. Le **Prix français de la qualité** jouit désormais d'une grande notoriété. Sa huitième édition a eu lieu au mois d'avril 1999. Après examen de plus de 300 candidatures, quarante dossiers ont été retenus au niveau national. On note une tendance forte : tous les lauréats se sont préoccupés des conditions de travail de leurs salariés. Lors de la remise du prix, le 27 avril 1999, a été annoncé le lancement d'un **indice de satisfaction des clients** harmonisé au niveau européen. Cet indice a été mis en œuvre dès cette année à titre expérimental dans trois secteurs d'activités : téléphonie mobile, banque et grande distribution. Dans le cadre de la **Semaine européenne de la qualité** a été organisée une journée de présentation des résultats de l'expérimentation européenne devant les onze pays participant à l'expérimentation, en présence de la DiGITIP. Ces premiers résultats montrent que les variations d'un pays à l'autre tiennent, pour une large part, à l'aspect culturel.

Le **Mois de la qualité française**, consacré au thème « L'homme au cœur de la qualité », s'est ouvert par une journée de sensibilisation des élèves ingénieurs, le 21 octobre. Il s'est achevé les 8 et 9 décembre avec les 7es Assises nationales de la recherche en qualité, à Versailles, sur le thème « Les hommes et la qualité ».

En partenariat avec le Mouvement fran-

çais de la qualité, la DiGITIP a lancé l'expérimentation d'un « Diplôme de reconnaissance qualité », soutenue par une aide AOCEN. Il s'agit d'une opération pilote comportant la mise en place d'un dispositif de reconnaissance des entreprises en matière de management par la qualité totale, et d'un système de qualification des évaluateurs.

Pour aider les chefs d'entreprise, la DiGITIP a publié en 1999 un Guide de la qualité pour les PME PMI et une nouvelle édition mise à jour de la Petite histoire de la qualité.

L'essor de la certification

L'activité des organismes certificateurs de produits industriels et de services s'est poursuivie en 1999. En particulier, la certification dans le domaine des services suscite un intérêt grandissant. Une soixantaine de nouveaux référentiels validés ont été publiés par la DiGITIP au Journal Officiel au cours de l'année, ce qui porte ainsi leur nombre total à 381. Le nombre total d'organismes certificateurs de produits industriels et de services s'élève, lui, à quarante, après déclaration de deux nouveaux organismes en 1999.

Une marque « NF Compatibilité Euro » a été mise en place en 1999. Elle permet d'attester de la capacité des logiciels, progiciels et applications

Les lauréats du Prix français de la qualité 1999

Catégorie PME :
SOFAXIS (Vasselay, Cher),
assurances et services au profit des collectivités locales et des hôpitaux
Catégorie grandes entreprises :
Usine MERITOR (Sully-sur-Loire, Loiret),
composants automobiles.



informatiques à prendre compte les fonctions spécifiques liées à l'introduction de l'euro.

Dans le domaine de la certification d'entreprise, une redéfinition du rôle de la DiGITIP au sein de l'AFAQ a été mise à l'étude.

Nouveaux outils de financement des entreprises innovantes

Le gouvernement a décidé de soutenir le développement du capital-amorçage. Une enveloppe de 200 millions de francs étalée sur trois ans servira à subventionner des incubateurs d'entreprises (structures d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises innovantes) et à soutenir par des avances en capital la constitution de fonds d'amorçage de droit privé spécialisés dans l'apport en capital à des entreprises innovantes en phase de démarrage. Dès 1999, la DiGITIP a participé au démarrage d'un fonds d'amorçage spécialisé en biotechnologie.

Propriété industrielle : les réussites du brevet européen

La propriété industrielle joue un rôle majeur dans le développement de l'innovation. Le système européen des brevets, géré depuis 1978 par l'Office européen des brevets (OEB), a remporté un grand succès : sur 130 336 dépôts de demandes de brevets pour la France en 1998, 87 % l'ont été par les voies européennes et internationales. Il permet

d'obtenir une protection dans les dix-neuf États membres de l'OEB à partir d'une seule demande déposée dans l'une des trois langues officielles (dont le français) et suivant une procédure unique. Le brevet européen a, dans les États membres désignés, le même effet juridique qu'un brevet national.

Conformément à l'engagement pris par le Premier Ministre, M. Lionel Jospin, lors des Assises de l'Innovation, en mai 1998, une conférence des États membres de l'OEB s'est tenue les 24 et 25 juin 1999. Elle avait pour objectifs la modernisation du brevet européen et son adaptation à l'évolution des besoins des déposants. Elle a donné lieu à la constitution de deux groupes de travail, l'un sur la réduction des coûts du brevet européen, l'autre sur l'harmonisation du contentieux.

La DiGITIP se penche d'autre part sur la préparation de plusieurs textes communautaires importants, sur le brevet européen, la brevetabilité des logiciels, les dessins et modèles. Elle a continué à animer en 1999 le Comité national anticontrefaçon et a conduit divers contacts et missions à l'étranger, notamment en Italie, au Maroc et en Roumanie, afin de faire connaître le dispositif français de lutte anticontrefaçon.

Normalisation et nouvelle approche

La DiGITIP joue un rôle de premier plan dans le système français de normalisation. Elle assure en particulier la tutelle de l'Association française de normalisation (Afnor) et le secrétariat du Groupement interministériel des normes (GIN). La normalisation est un pivot essentiel des échanges économiques et commerciaux. La « nouvelle approche » communautaire, qui consiste à n'intégrer dans la législation communautaire que des exigences essentielles, en renvoyant à des normes européennes pour les aspects techniques, a permis l'essor du marché unique et a bouleversé les circuits de production des normes : les deux tiers des normes homologuées en France sont désormais d'origine européenne au lieu de 10 % il y a dix ans.

L'intérêt de cette démarche est bien perçu par les entreprises françaises. Pour faciliter leur évolution, a été lancé en 1998 l'appel à projets Accès à la Qualité, à la Certification et à la Normalisation (AQCEN), destiné à soutenir des initiatives innovantes. Sauf cas exceptionnel, le soutien de l'État est limité à 40 % du montant du projet, et l'action proposée doit avoir un caractère collectif. De nouveaux critères pourraient à l'avenir être introduits dans la procédure AQCEN pour accompagner l'évolution des normes ISO 9 000.

L'Afnor se situe au premier plan dans la mise en œuvre de la stratégie française en matière de normalisation. Organisme sous tutelle de la DiGITIP, elle a mené, avec elle et la DGCCRF, une réflexion sur l'évolution et les développements de la marque NF. La première pierre du futur siège de l'Afnor à La Plaine Saint-Denis a été posée en septembre 1999 par le Secrétaire d'État à l'Industrie.

Types de données	1998	1999
Production annuelle de normes françaises	1 853 : 100 %	1 721 : 100 %
Répartition par statut		
normes homologuées	1 670 : 90 %	1 563 : 91 %
normes expérimentales	120 : 6 %	115 : 7 %
fascicules de documentation	63 : 4 %	43 : 2 %
Répartition par filière de production		
européennes	1 352 : 73 %	1 260 : 73 %
internationales	223 : 12 %	147 : 9 %
françaises	278 : 15 %	314 : 18 %

La tutelle de l'Association française de normalisation (Afnor)

L'Afnor, animateur du système français de normalisation, a signé avec l'État un contrat d'objectifs pour la période 1997-2000. Il définit une série d'objectifs accompagnés d'indicateurs de suivi. En 1999, l'accent a été mis sur le bilan du contrat et l'analyse de ces indicateurs dans la perspective des négociations du nouveau contrat d'objectifs.





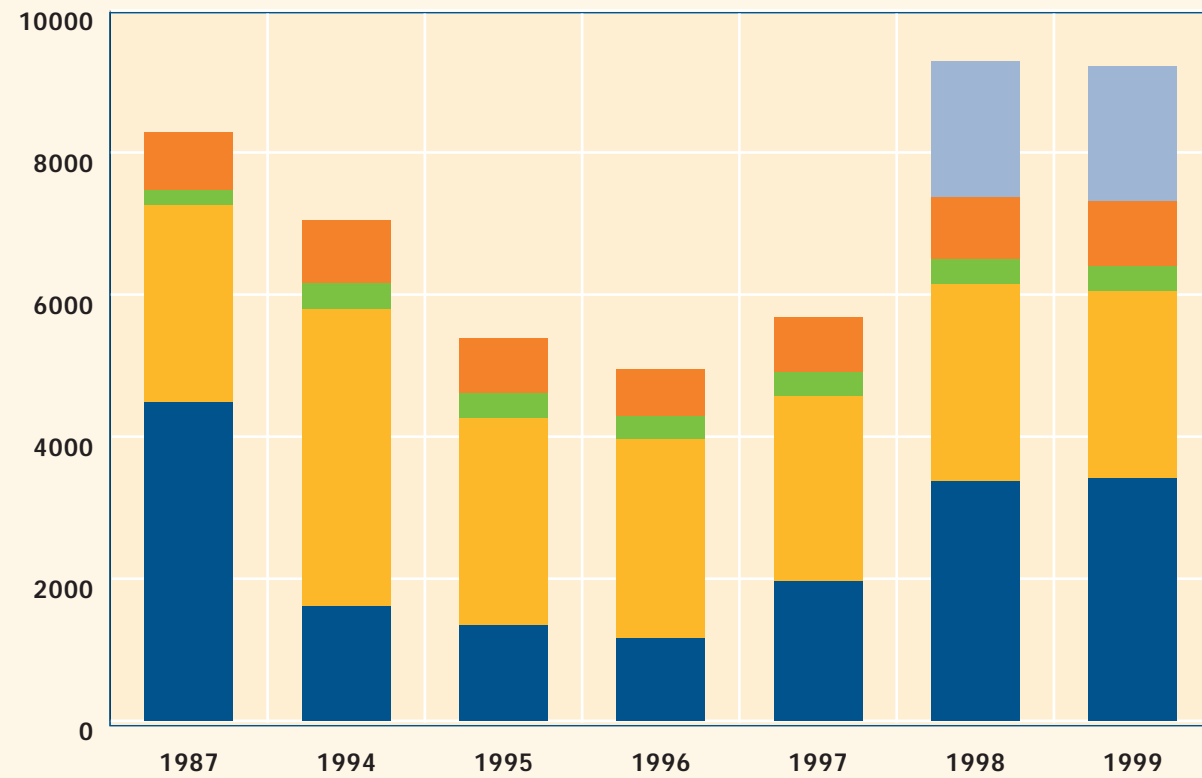
La DiGITIP *en chiffres*

Les crédits d'intervention du ministère chargé de l'Industrie en faveur des entreprises sont gérés par la DiGITIP et par la DARPMI ou délégués à des établissements publics comme l'ANVAR. Depuis le début des années 90, une part prépondérante de ces crédits est consacrée à l'innovation et à la recherche industrielle. Les aides à l'innovation et à la recherche sont des aides directes attribuées à des entreprises sur des projets de recherche précis. Leur montant est plafonné à un pourcentage inférieur à la moitié du coût du projet. Les principaux thèmes d'intervention et leur évolution apparaissent dans le graphique « Répartition par thèmes des crédits gérés par la DiGITIP et la DARPMI ». On trouvera davantage de détails sur le site web <http://www.industrie.gouv.fr>. Les crédits « Postes et télécommunications » sont pour l'essentiel destinés à l'aide au transport de la presse, aux investissements de l'Agence nationale des fréquences et aux organismes internationaux normatifs.

Répartition par thèmes des crédits gérés par la DiGITIP et la DARPMI
(hors espace et prime à la reprise des véhicules)

(en AP/DO et en MF)

NB : Crédits de la loi de finances après régulations

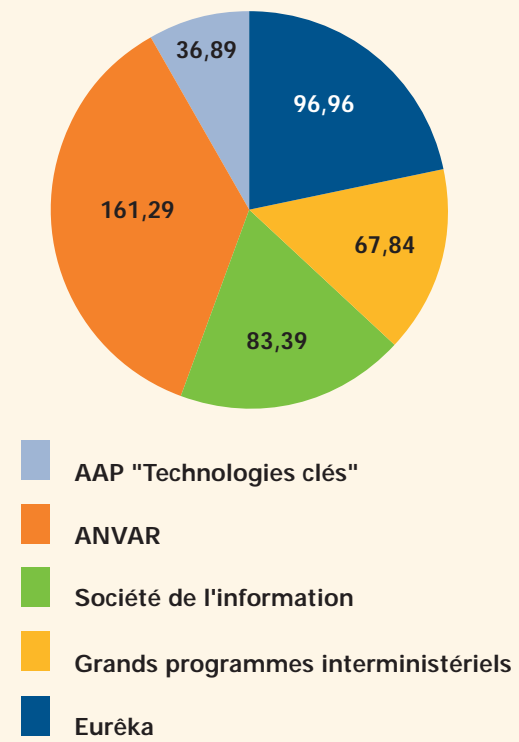


- Postes et Télécommunications
- PMI & développement local
- Normes et Qualités
- Innovation & Recherche industrielle
- Restructurations-conversions

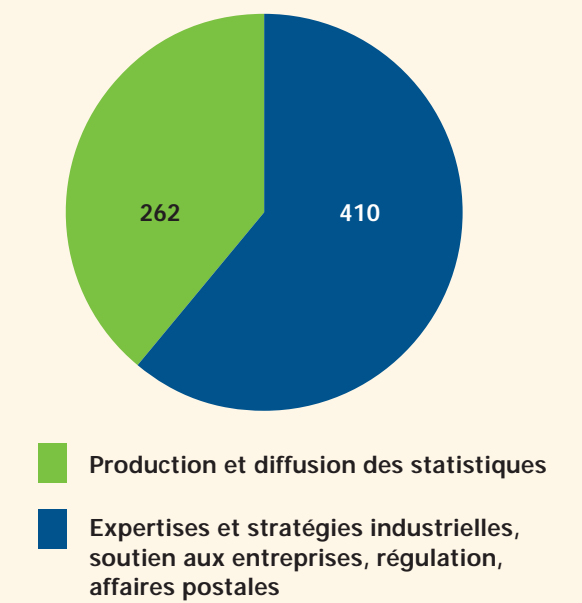
	1987	1994	1995	1996	1997	1998	1999	1999 M€
■	4 484	1 605,88	1 343,7	1 165,65	1 961	3 378	3 409	173,64
■	2 767	4 191,46	2 913,35	2 795,45	2 609,65	2 770,4	2 646	438,44
■	219	353,51	352,54	333,48	329,07	339	349	53,66
■	807	892,41	777,51	650,59	787,48	883,2	906	138,42
■	*	*	*	*	*	1 907	1 908	300,32

* avant 1998, ces crédits étaient gérés par la DPT

Répartition des aides à l'innovation et la recherche industrielle accordées en 1999 (en millions d'€)



Répartition des effectifs de la DiGITIP





Les publications de la DiGITIP

Pour recevoir le catalogue et
commander des ouvrages des Éditions
de l'Industrie
Tél. : 01 53 18 69 00 – Fax : 01 53 18 38 25

Pour consulter ou commander les
publications du Sessi (statistiques)
20, avenue de Ségur, 75353 Paris 07 SP
Tél. : 01 43 19 41 50 – Fax : 01 43 19 41 73
Mél sessi.information@industrie.gouv.fr

Pour vous abonner gratuitement au
magazine Industries
Tél. : 03 44 12 51 60 – Fax : 03 44 03 37 02
<http://www.industrie.gouv.fr>

Périodiques

Les actions de la DiGITIP sont régulièrement présentées dans le mensuel Industries, publié par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Le sommaire d'Industries et certains dossiers thématiques peuvent être consultés sur le site web www.industrie.gouv.fr.

De nombreux travaux du Service des études et des statistiques industrielles (SESSI) sont publiés sous une forme résumée, Le 4 pages également disponible sur le site web www.industrie.gouv.fr (voir en encadré la liste des thèmes traités en 1999); quatre notes trimestrielles de conjoncture industrielle ont également été publiées en supplément du 4 pages. Le Bulletin mensuel de statistiques industrielles (BMSI) publie des résultats de production, de facturation, de livraison, d'importation et d'exportation portant sur 700 produits. Les résultats des enquêtes de branche trimestrielles et mensuelles font également l'objet de publications.

Les 4 pages du Sessi en 1999

- 103 Le rôle des grands pays émergents dans l'industrie mondiale 1995-2005
- 104 France - grands pays émergents, état des lieux avant la crise
- 105 L'innovation technologique dans les services aux entreprises
- 106 La production manufacturière française progresse de 5,5 % en 1998
- 107 La carrosserie industrielle au service du transport
- 108 Le crédit-bail dans l'industrie
- 109 La localisation des filières industrielles dans les régions
- 110 L'industrie française du siège à usage domestique
- 111 Les technologies de l'information et de la communication : 5 % du PIB
- 112 L'emploi des jeunes dans l'industrie
- 113 L'industrie de la chaussure
- 114 L'aluminium : un métal jeune à l'avenir prometteur
- 115 Les premiers résultats de l'Enquête annuelle d'entreprise en 1998
- 116 Technologies de l'information et croissance
- 117 La sous-traitance dans l'industrie
- 118 Les éco-activités de l'industrie et des services
- 119 Rapport CPCI : l'industrie investit et crée des emplois en 1998
- 120 Les compétences pour innover dans l'industrie
- 121 Machines-outils : photographie du parc français et perspectives d'achat européennes
- 122 L'image de l'industrie auprès des Français
- 123 La qualité et la certification des produits industriels : l'opinion des Français
- 124 L'industrie française des moules et modèles
- 125 L'évolution du métier des industriels de l'habillement (1- L'intégration verticale dans la distribution)
- 126 L'évolution du métier des industriels de l'habillement (2- Franchises ou succursales)

Livres et brochures, nouveautés 1999

Guides et études

Guide de la Qualité pour les PME-PMI

Conseils et informations utiles pour se repérer dans le monde de la qualité et à entreprendre une démarche qualité.

94 pages 16 x 24

100 Normes clés pour la France de l'an 2000

Principaux enjeux, acteurs et travaux des domaines clés de normalisation.

273 pages 16 x 24

Répertoire des formations à la qualité

Informations par région et par thème.

314 pages 21 x 29,7

Petite histoire de la qualité

Les principaux points de repère, nouvelle édition 1999.

98 pages 21 x 29,7

Guide des solutions de commande avancée

Outil de recherche des solutions technique face à une problématique industrielle donnée.

216 pages 16 x 24

Externalisation des services dans l'industrie

Analyse du contexte mondial et de la pratique des PMI du secteur de la mécanique.

96 pages 24 x 16

French World's automotive industry

Une présentation en anglais de l'industrie automobile française.

20 pages, 21 x 29,7

Développer la valeur des services à l'industrie

Comment développer la valeur des services par la relation prestataire/client et les certifications.

200 pages 21 x 29,7

Les grands groupes pharmaceutiques japonais : l'ouverture à marche forcée

Tableau d'une industrie qui renforce ses capacités de recherche et d'innovation et qui s'internationalise pour faire face à la décélération du marché nippon du médicament

180 pages, 21 x 29,7

Société de l'information - Technologies et marchés

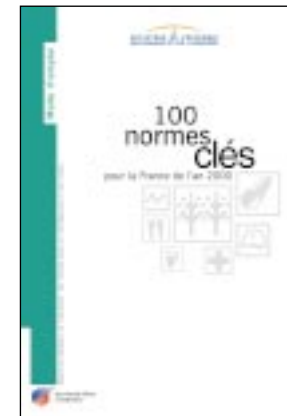
Une brochure sur les nouvelles technologies de la société de l'information, disponible en anglais, français, espagnol.

23 pages 21 x 29,7

L'état de l'industrie française

Troisième rapport d'activité de la CPCI : analyse des performances de l'industrie française en 1998-1999. Diagnostic d'ensemble sur l'évolution de l'industrie en 1998 et trois études sur le devenir des entreprises passées sous contrôle étranger, l'innovation et son impact sur l'industrie, le financement de l'industrie

176 pages 21 x 29,7



Statistiques et documents

La situation de l'industrie résultats détaillés de l'Enquête Annuelle d'Entreprise 1997

Résultats de l'EAE97 réalisée auprès des 23 000 entreprises industrielles françaises de 20 salariés et plus, présentés par secteurs d'activités (300 environ), avec, pour chacun un ensemble de tableaux de résultats.



Tome I
(résultats tous secteurs jusqu'en NAF 114) : 230 pages.
Tome II (résultats secteurs NAF 101Z à 268C en NAF 700) : 320 pages.
Tome III (résultats secteurs NAF 271Z à 410Z en NAF 700) : 350 pages.

L'industrie française, édition 1999-2000

Toutes les statistiques de base disponibles sur le monde industriel : plus de 110 thèmes présentés, commentés, analysés sous forme de fiches synthétiques avec tableaux, cartes et graphiques.

250 pages 16 x 24

L'industrie dans les régions, édition 1999-2000

Comparaisons entre les régions par grands thèmes et dossiers régionaux avec données détaillées par départements et zones d'emploi.

495 pages 24 x 16

L'état des PMI

Place des PMI dans l'emploi, l'activité, l'investissement, la recherche-développement, l'innovation. Mode d'organisation et de financement. Utilisation des NTIC.

311 pages 16 x 24



L'implantation étrangère dans l'industrie française

Tableaux de résultats sectoriels selon la classe d'effectifs et selon le pays d'origine des entreprises à participation étrangère, tableaux selon la région d'implantation.

180 pages 16 x 24

La mode en chiffres-1999

Première étude chiffrée sur des métiers (vêtements, chaussures, parfums, articles de maroquinerie et bijoux) qui réalisent 5 % du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière française.

35 pages 21 x 29,7

L'industrie française de la plasturgie

Cette publication, réalisée à l'occasion du Salon Europlast, propose les chiffres les plus récents sur la profession (1 300 entreprises de plus de 20 salariés en France), commentés et illustrés de cartes et de graphiques.

16 pages 21x29,7

Technologies et société de l'information

Panorama chiffré des produits et performances des industries et services concernés ainsi que de la diffusion et de l'utilisation des TIC par les entreprises et les ménages.

190 pages 16x24



Les services industriels du travail des métaux

Un secteur de sous-traitance, formé de PME, dont les atouts sont la flexibilité, le savoir-faire, l'appui des centres techniques, les manifestations commerciales et la densité du tissu industriel.

130 pages 16 x 24

Les consommations d'énergie dans l'industrie

Analyse des achats, des consommations, de l'autoproduction, de l'usage des combustibles et de l'électricité ; ventilation des résultats par types d'énergie, secteurs, régions...

155 pages 16x24

Investissements et dépenses courantes antipollution

Commentaires et tableaux sur les investissements moyens par type, par établissement, par secteur et par domaine, 22 dossiers régionaux.

Tome I : 230 pages 16x24

Tome II : 300 pages 16x24



La situation de l'industrie en 1998- Premiers résultats de l'enquête annuelle d'entreprise

Une sélection rapide de résultats sur l'emploi, le chiffre d'affaires, les exportations, les investissements et le résultat net comptable.

90 pages 21x29,7

La sous-traitance des métaux et plastiques

Réalisée à l'occasion du Midest 1999, cette publication rassemble les dernières données disponibles sur une industrie qui a réalisé 18 milliards de chiffre d'affaires en 1998 et emploie 250 000 salariés.

29 pages 21x29,7

L'industrie en quelques chiffres

Mémento statistique.

12 pages 15x10,5

CD-ROM statistiques

SESSI entreprises

Résultats de l'enquête annuelle du SESSI auprès des entreprises industrielles.



SESSI régions

Données régionales départementales et locales réunies sur un CD-ROM conçu comme une base de données permettant à l'utilisateur de créer ses propres tableaux, cartes et graphiques.

Internet

Les principales informations concernant la DiGITIP sont disponibles sur les sites web <http://www.industrie.gouv.fr> et <http://www.telecom.gouv.fr>. On y trouve en particulier des textes de loi, des études et documents de référence, des appels à propositions, des communiqués de presse. Certaines publications, notamment les 4 pages et une analyse mensuelle y sont téléchargeables gratuitement. On trouvera aussi des informations concernant l'innovation sur le site <http://www.finances.gouv.fr/innovation/>



Catalogue des publications

Le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie édite régulièrement un catalogue de ses publications, qui répertorie l'ensemble des ouvrages sous forme papier ou électronique de la DiGITIP et actuellement disponibles. Le catalogue peut également être consulté sur le site web www.industrie.gouv.fr.

AAP	Appel à propositions
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFAQ	Association française pour l'assurance qualité
Afnor	Association française de normalisation
ANVAR	Agence nationale de valorisation de la recherche
AQCEN	Accès à la Qualité, la Certification, les Essais et la Normalisation (AAP)
ARM	Accord de reconnaissance mutuelle
ART	Autorité de régulation des télécommunications
ATOUT	Procédure de diffusion technologique dans les P.M.I.
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CIRI	Comité interministériel de restructuration industrielle
CPCI	Commission permanente de concertation pour l'industrie
CPPAP	Commission paritaire des publications et agences de presse
CTI	Centre technique industriel
DARPMI	Direction de l'Action régionale et de la Petite et Moyenne Industrie
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DG IV	Direction générale des Études du Parlement européen
DGCCRF	Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes

MEDEA	Micro-Electronics Development for European Applications
MEFI	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
MENRT	Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie
MNCPC	Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques de drogues
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OEB	Office européen des brevets
OMC	Organisation mondiale du commerce
OPPIDUM	Offre de procédés et de produits de sécurisation pour la mise en œuvre des autoroutes de l'information
OSPAR	Protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
PAGSI	Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information
PCRD	Programme cadre de recherche et de développement technologique
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PIDEA	Packaging and Interconnection Development for European Applications
PREDIT	Programme de R et D dans les transports terrestres

Table des sigles

DIGITIP	Direction générale de l'Industrie, des Technologies de l'information et des Postes
DIN	Deutsches Institute für Normung
DREE	Direction des Relations économiques extérieures
DRIRE	Directions régionales de la Recherche, de l'Industrie et de l'Environnement
EPE	Entreprises pour l'Environnement
ETSI	European Telecommunications Standardisation Institute
EUREKA	Programme communautaire - R et D industriels
EURIMUS	Eurêka Industrial Initiative for Microsystems Uses
GIN	Groupe interministériel des normes
GSM	Global System for Mobile Communications
IAP	Internet Access Provider (PCRD)
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IPI	Indice de la production industrielle
IST	Information Society Technologies (PCRD)
ITEA	Information Technology European Awards
LCIE	Laboratoire central des industries électriques
LNE	Laboratoire national d'essais
MDID	Mission pour le développement industriel durable

PRIAMM	Programme pour l'innovation dans l'audiovisuel et le multimédia
PROGSI	Programme société de l'information
PROMISE	Promoting the Information Society in Europe (PCRD)
RNRT	Réseau national de recherche en télécommunications
RRIT	Réseau de recherche et d'innovation technologiques
S3PT	Service des postes et des personnels des postes et télécommunications
SEINE	Service de l'environnement économique, international et de l'emploi
SESSI	Service des études et des statistiques industrielles
SIM	Service des industries manufacturières
SIQ	Service de l'innovation et de la qualité
SJTI	Service juridique et technique de l'information et communication
STSI	Service des technologies et de la société de l'information
TEN	Telecom Transeuropean Networks Telecommunications (PCRD)
TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes
UCIP	Utilisation collective de l'Internet par les PME (AAP)
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UMTS	Réseau de télécommunications mobiles à haut débit
UPU	Union postale universelle

Crédit photographique :

- p. 3 G. Donati
- p. 13 SNECNMA
- p. 15 R. de Seynes/Médiathèque EDF
- p. 18 CEA/Gonin
- p. 22 SNECMA
- p. 25 M. Reynaud/France Télécom
- p. 27 D. Simon/La Poste
- p. 28 CEA/Gonin
- p. 30 DR
- p. 32 Airbus
- p. 35 G. Donati
- p. 39 Y. Guillamon/France Télécom
- p. 45 P. Nieto/Renault
- p. 49 Trung/Sygma/CEA
- p. 53 J.F. Balarot/France Télécom
- p. 56 Th. Martinez/La Poste